Aire Cantilienne
communauté de communes

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2025

Aire au Vert

Service Public d'Elimination des Déchets Ménagers et Assimilés

Directeur de la publication :
Nathanaël ROSENFELD, Président de la CCAC

Rédacteur en chef :
Benoît Morel, Directeur Général des Services

Rédaction : Les service de la CCAC

Maquette : CCAC - Service Communication - Elise GAGNOL

Photos-Illustrations :
CCAC - Service Communication
Edition numérique

Sommaire

3 Edito

4 Le territoire desservi

10 Le service environnement

12 Prévention des déchets

21 Communication

24 Gestion de la collecte déchets

40 Bilan chiffré de la collecte

51 Traitement des déchets

55 Impact environnemental

57 L'emploi de la filière déchets

60 Concertation et gouvernance

62 Modalité d'exploitation du service

66 Budget, coût du service, financement

72 Coût des différents flux de déchets

Edito

Depuis juillet 2022, l'Aire Cantilienne assure la collecte séparée des déchets alimentaires, anticipant ainsi l'obligation de tri à la source des biodéchets entrée en vigueur le 1er janvier 2024.

Cette démarche doit s'accompagner d'actions de sensibilisation renforcées afin de lever les idées reçues et de rappeler que le tri des déchets alimentaires repose sur des gestes simples. Leur transformation en compost permet de réduire le volume des ordures ménagères résiduelles tout en valorisant ces ressources.

L'amélioration du tri des emballages demeure également une priorité. Parmi les objets en plastique, seuls les emballages doivent être déposés dans le bac jaune : les jouets et autres objets en plastique n'y ont pas leur place. Les ordures ménagères doivent, quant à elles, être déposées dans le bac gris. La qualité du tri contribue à améliorer les recettes et les soutiens financiers, permettant ainsi de mieux maîtriser le coût du service.

En 2025, le Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) est entré dans sa quatrième année de mise en œuvre. Sa révision pour la période 2026-2031 a également été préparée.

À la fin de l'année, des échanges ont été engagés avec Sud Oise Recyclerie en vue d'un futur partenariat. Associées aux actions des Repair Cafés, ces initiatives permettront de développer la réparation, le réemploi et la réduction des déchets ménagers. Je remercie chaleureusement ces partenaires pour leur engagement.

À l'issue du renouvellement des instances communautaires, et en prenant aujourd'hui la responsabilité de la délégation Environnement, je tiens à saluer le travail accompli en 2025 par les élus et l'équipe Environnement–Transition écologique.

Je veillerai à poursuivre cette dynamique, à votre écoute et à votre service.

Alain SABATIER
Vice-président de la Communauté de Communes
de l'Aire Cantilienne en charge de l'environnement
et de la Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations

Le territoire desservi

L'AIRE CANTILIENNE

11 communes

44 820 habitants en 2025 *

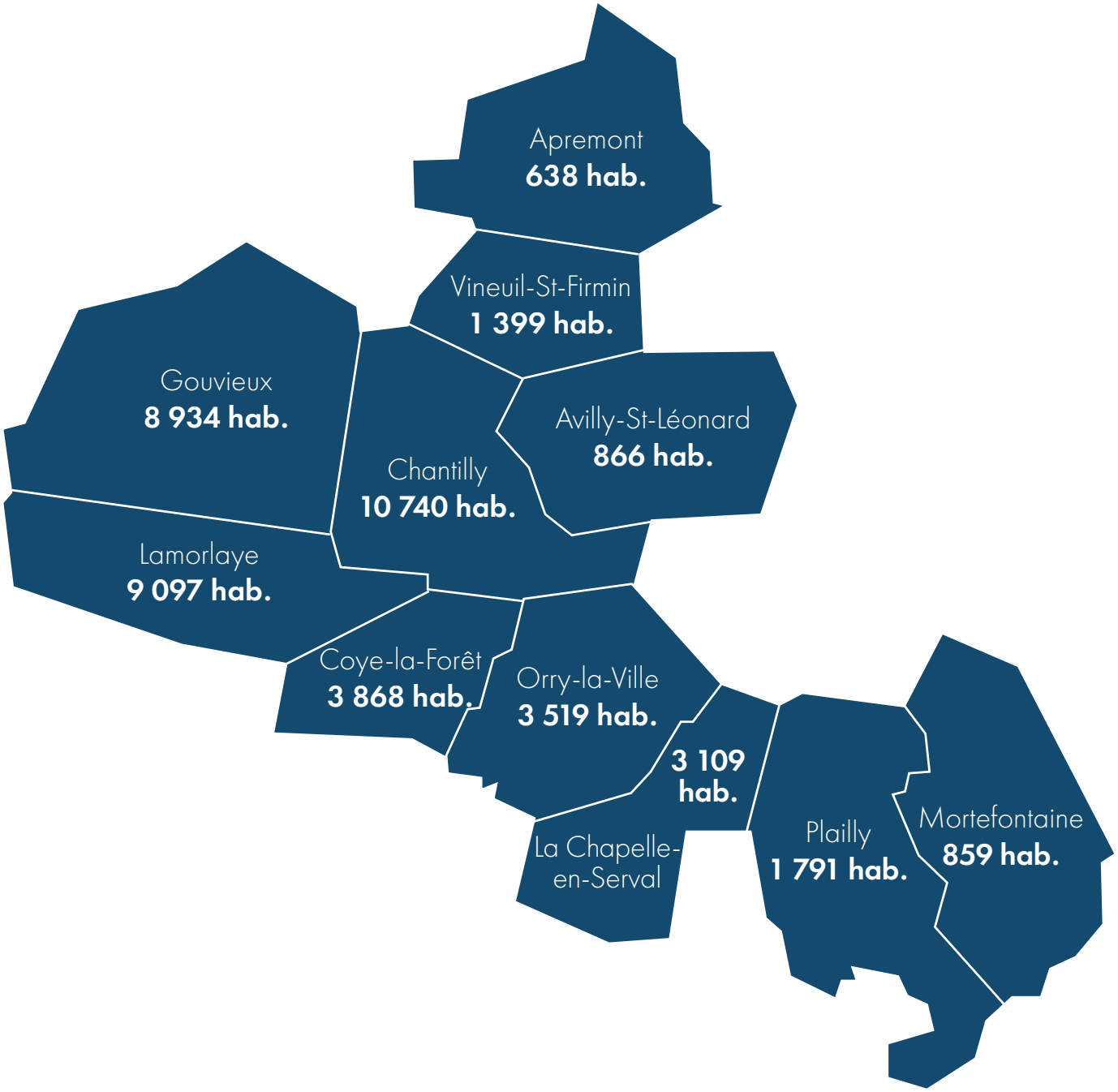

*Population légale au 1er janvier 2025 - Source INSEE

Le territoire desservi

LES ACTEURS COMPETENTS

LA STRUCTURE INTERCOMMUNALE

La Communauté de communes de l'Aire Cantilienne créée depuis décembre 1994, assure sur son territoire la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés (DMA).

Les DMA correspondent aux déchets produits par les ménages, les administrations, les entreprises ou toutes autres activités professionnelles, qui en raison de leur volume et caractéristiques ne présentent pas de contraintes de collecte ou de traitement spécifiques.
Les autres déchets, non assimilables à des ordures ménagères, ne relèvent pas de la compétence communautaire. Les producteurs de ce type de déchets doivent souscrire à des contrats d'élimination de leurs déchets avec des prestataires privés.

Néanmoins, la Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne a mis en place une collecte :

- **Des cartons des professionnels,** pour les sociétés produisant un volume de déchets excédant la contenance d'une production ménagère limité à 1 100 litres par collecte ;
- **Des déchets des professionnels du monde hippique** (sacs en kraft, plastiques et ficelles).

Le territoire desservi

LES ACTEURS COMPETENTS

LE SYNDICAT MIXTE DU DÉPARTEMENT DE L'OISE (SMDO)

Le Syndicat Mixte du Département de l'Oise a été créé à compter du 1er décembre 2016, par fusion de 2 syndicats de traitement :

- **Le Syndicat de la Vallée de l'Oise (SMVO)** qui couvrait 490 000 habitants sur l'est du département ;
- **Le Syndicat Mixte Oise Verte Environnement (SYMOVE)** couvrant 270 000 habitants sur l'ouest du département.

Le SMDO a pour compétences le transport / transfert des déchets vers leurs lieux de traitement, leur traitement et l'exploitation des déchetteries (intégralement ou partiellement suivant les cas).

Il regroupe 19 intercommunalités, pour une population de 789 725 habitants en 2025. La communauté de communes du Vexin-Thelle a adhéré au SMDO en 2022.

Le Compte Administratif 2025 du SMDO présente un montant de dépenses de fonctionnement de 63,16 millions d'euros et des dépenses d'investissement de 22,35 millions d'euros.

Le SMDO porte l'exploitation de l'ensemble des filières de traitement et de valorisation des déchets qui inclut :

- La production d'énergie et de chaleur des déchets non recyclables- un réseau de chaleur urbain permet de chauffer plus de 2700 foyers de la ville de Nogent-sur-Oise ;
- Le tri des différentes matières des emballages, en vue de leur recyclage ;
- Le compostage des déchets verts collectés auprès des particuliers et des services techniques des communes ;
- L'exploitation d'un réseau de 49 déchetteries accessibles aux particuliers et professionnels ;
- L'exploitation de 4 quais de transfert ferroviaire afin d'optimiser les déplacements des camions de collecte vers les exécutoires de traitement. L'Aire Cantilienne dépend du quai de transfert de Saint Leu d'Esserent ;
- L'exploitation de 3 quais de transfert routier. Seulement 25 % des tonnages traités sont acheminés en camions, les 75% restant arrivent par le train.

Le centre de tri de grande capacité inauguré au printemps 2019 a à ce jour aujourd'hui une capacité maximale de trier de 72 000 tonnes d'emballages par an et ainsi couvrir l'ensemble du territoire du SMDO, et une partie du SMITOM 77.

SMDO
VOTRE SERVICE INTERCOMMUNAL
DE VALORISATION DES DÉCHETS

Le territoire desservi

LES AUTRES PARTENAIRES

LES ECO-ORGANISMES

Sociétés privées agréées par les pouvoirs publics, elles accompagnent financièrement les collectivités locales pour éliminer les déchets recyclables.

Au cours du 4ème trimestre 2017, Eco-emballages et Ecofolio ont fusionné en un seul Eco-organisme nouvellement dénommé **CITEO.**

Cette fusion offre à l'organisme une vision globale de la production et consommation d'emballages et de papiers et cherche à en réduire l'impact environnemental.

CITEO

Donnons ensemble une nouvelle vie à nos produits.

Le SMDO contractualise avec d'autres éco-organismes :

- **Eco-mobilier** : pour les déchets de type « mobilier » ;
- **ECO-DDS** : pour les déchets dangereux ;
- **RE_Faschion** : pour les textiles, linges et chaussures ;
- **Eco-logic** et **Ecosystème** pour les Déchets d'Equipement Electriques et Electroniques (D3E).
- **Screlec** pour les piles.

Ils soutiennent financièrement le SMDO suivant le tonnage de déchets collectés puis orientés vers les filières de valorisation-matière, évitant ainsi la pollution des sols ou de l'air, qu'ils auraient potentiellement générés s'ils n'avaient pas été triés.

L'AGENCE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA MAÎTRISE DE L'ENERGIE (ADEME)

L'ADEME est un organisme public à caractère industriel et commercial.

Une de ses missions principales est de contribuer à la réduction des pollutions et des nuisances dues aux déchets et de favoriser les économies de matières-premières et d'énergie.

Cet organisme a donc pour but de conseiller et de soutenir financièrement les collectivités dans l'acquisition d'équipements et la mise en place d'actions et/ou modes de collecte incitant à la réduction des déchets.

En 2019 et 2020, l'ADEME a accompagné la Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne dans le financement des études :

- De Faisabilité pour l'implantation d'une recyclerie et d'une maison de l'environnement sur son territoire ;
- D'optimisation du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés.

ADEME

AGENCE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Le territoire desservi

LES AUTRES PARTENAIRES

LE PARC NATUREL RÉGIONAL « OISE PAYS DE FRANCE » (PNR)

En 2020, ce syndicat mixte avait pour membres 59 communes, les régions Hauts de France et Ile de France et les départements de l'Oise et du Val d'Oise.

Depuis le 18 janvier 2021, le PNR compte désormais 70 communes de l'Oise et du Val d'Oise.

Il associe également de nombreux partenaires :

- Services de l'Etat,
- ONF,
- Chambres Consulaires,
- Fédérations de chasseurs et de pêcheurs,
- Associations de Protection de l'Environnement,
- Centre Régional de la Propriété Forestière,
- Institut de France,
- Communautés de Communes, etc.

Le Parc développe une importante activité de conseils et il est amené à rendre des avis sur divers projets.

L'Aire Cantilienne est un partenaire du Parc Naturel Régional au titre de sa compétence environnementale.

Parc naturel régional Oise - Pays de France

Le service environnement

ORGANIGRAMME DU SERVICE

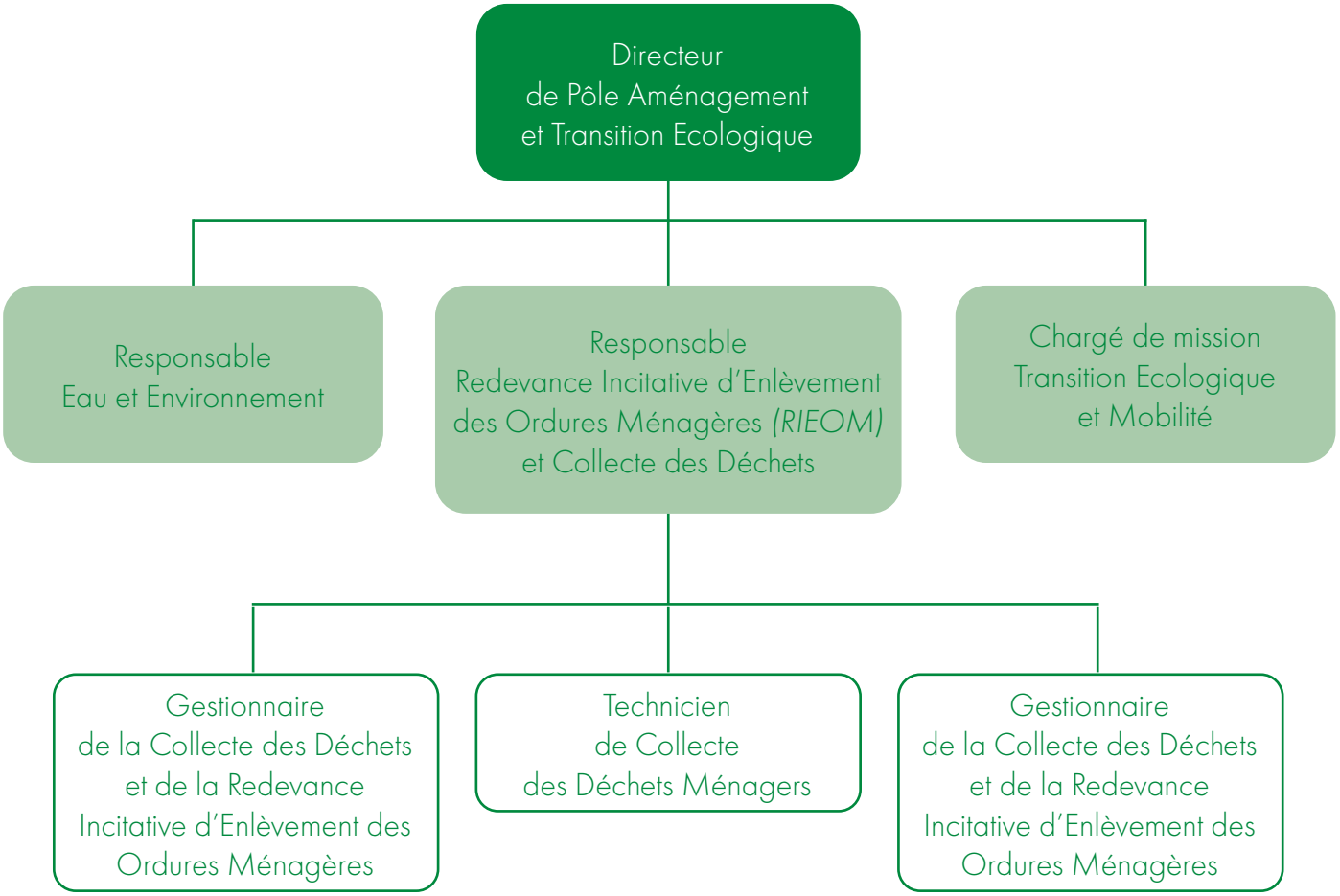

Le service environnement

LES MISSIONS

LES MISSIONS DU SERVICE

Prévention des déchets et communication :

- Elaboration, suivi et mise œuvre du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers ;
- Promotion du compostage domestique, suivi sites de compostage et lutte contre le gaspillage alimentaire ;
- Aide à l'achat des équipements pour la réduction des déchets ;
- Participation à la rédaction des documents de communication ;
- Animations information et sensibilisation grand public et scolaire ;
- Elaboration et mise en œuvre programme pédagogique ;
- Soutien au Repair Café et partenariat avec la Sud Oise Recyclerie.

Collecte des déchets ménagers et assimilés :

- Information des usagers sur l'organisation de la collecte, la facturation et les consignes de tri (Accueil Physique et téléphonique ou par courriel) ;
- Suivi de l'exécution des contrats marché de collecte et de fourniture de contenants ;
- Résolution des problèmes de collecte ;
- Suivi de la collecte, de la qualité du tri (erreurs de tri et refus à la collecte).

Gestion du parc de bacs et des points d'apports volontaires

- Gestion des demandes des usagers (mise en place, retrait, échange, réparation des bacs) ;
- Suivi de l'exécution des marchés de maintenance de bacs et des points d'apports volontaires ;
- Gestion des stocks de bacs et fournitures de pré collecte (sacs, bioseaux,…) ;
- Etude faisabilité pour la création de points d'apports volontaires ;
- Suivi de la maintenance curative ou changement du parc de points d'apport volontaire.

Redevance incitative

- Gestion des comptes usagers (ouverture, fermeture, mise à jour) ;
- Préparation et suivi de la campagne semestrielle de facturation ;
- Annulation, réédition de facturation suite aux réclamations des usagers ;
- Optimisation de la base des données des usagers (recherche d'usagers non affiliés, gestion des demandes du comptable public pour le recouvrement,) ;
- Facturation des services spécifiques (Collecte hippique, Cartons des professionnel, déchets de cantonnage, collecte exceptionnelle, …).

Le service environnement

L'ACTIVITÉ DU SERVICE

Nombre d'appels téléphoniques :
7 027 soit 28 appels/jour ouvrés
(7 566 en 2024 soit 30 appels/jours)

Nombre de factures :
1er semestre : 14 474
2ème semestre : 14 503

Fréquentation de l'accueil à la CCAC :
551 personnes
soit 2,2 personnes/jour ouvrés

Nature des demandes par grandes catégories :

- Problème de collecte
- Problème de tri
- Commande de bac
- Ouverture/Fermeture de compte
- Demande de badge d'accès aux bornes Déchets Alimentaire
- Calendrier et arrêt collecte Déchets Vert en période hivernale
- Information sur la collecte Déchets alimentaires
- Relance Trésor Public à la suite d'une facture non réglée
- Souhaite des sacs Déchets alimentaires et ne sait pas où en acheter
- Des difficultés pour régler sa facture en ligne
- Des difficultés à rentrer en contact avec le Trésor Public
- Demande d'explications sur la facture
- N'utilise plus le bac gris, souhaite donc clôturer le compte
- S'inquiète de ne pas avoir reçu sa facture
- Prise de rendez-vous pour la collecte des Encombrants
- Renseignement sut le tri

Prévention des déchets

Le cadre réglementaire européen définit la prévention des déchets comme « toutes les mesures prises avant qu'un produit ou une matière ne devienne un déchet, lorsque ces mesures permettent, soit la réduction des quantités de déchets générés, soit la diminution de leur nocivité ».

L'ÉLABORATION D'UN PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS (PLPDMA)

La réflexion en matière de prévention des déchets ménagers et assimilés fait l'objet d'un Programme de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) rendu obligatoire par la Loi dite « Grenelle II » pour les collectivités exerçant la compétence « collecte ».

Les objectifs de réduction des déchets ou de leur nocivité ont été définis en 2019 à partir de l'élaboration d'un diagnostic du territoire et d'une consultation du public.

Le PLPDMA de l'Aire Cantilienne a été adopté le 13 février 2020 pour une durée de 6 ans. La CCAC s'est fixée comme objectif de réduire la quantité de Déchets Ménagers et Assimilés produits par habitant de 32% d'ici 2025 par rapport à 2018 (année de référence du diagnostic).

Les actions proposées doivent répondre aux axes définis par la réglementation :

- Être exemplaire en matière de prévention des déchets ;
- Sensibiliser les acteurs et favoriser la visibilité de leurs efforts en faveur de la prévention des déchets ;
- Utiliser les instruments économiques pour favoriser la prévention ;
- Lutter contre le gaspillage alimentaire ;
- Eviter la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité des biodéchets ;
- Augmenter la durée de vie des produits ;
- Mettre en place ou renforcer des actions emblématiques favorisant la consommation responsable ;
- Réduire les déchets des entreprises ;
- Réduire les déchets du BTP ou marins.

Prévention des déchets

La CCAC a fait le choix d'avoir des objectifs ambitieux pour la réduction des déchets produits sur son territoire. Les objectifs définis pour les 6 prochaines années sont :

Ratio en Kg/hab/an	2010	2018	2020	2022	2023	2024	2025	Objectif 2026 kg/hab/an)	% de réduction 2020-2026
Ordures ménagères	303	188	179	153	142	140	141	100	-25%
Emballages	42	74	77	81	77	76	77	65	0%
Verre	29	38	39	40	36	36	35	41	-10%
Déchets verts (PàP + déchetteries)	106	141	80	91	93	94	96	100	+20%
Déchetteries (hors terre et gravats et déchets verts)	94	116	111	134	134	138	113	88	+1.8%
Encombrants sur RDV	19	7	5	4	4	3	3	5	-40%
Déchets alimentaires				6	13	15	16		
TOTAL	**564**	**564**	**491**	**428**	**417**	**502**	**481**	**403**	**-2%**

Afin de pouvoir atteindre les objectifs fixés, le programme se décompose en 37 fiches actions répondant aux axes définis par la réglementation.

Conformément aux textes en vigueur et par anticipation de la fin du PLPDMA prévue le 20 février 2026, la CCAC a lancé le travail de réflexion pour sa révision dès 2024.

Afin d'animer le travail de concertation interne et avec les acteurs locaux ; le service environnement a intégré une chargée de mission PLMDMA en contrat d'alternance pour une durée d'un an à compter du 1er septembre 2024.

Le travail de révision du PLPDMA fixant les nouveaux objectifs pour la période 2026-2032 est arrivée à terme en novembre 2025.

Le PLPDMA révisé fera l'objet d'une validation en Conseil Communautaire du mois de février 2026.

Prévention des déchets

LA RÉDUCTION DES DÉCHETS VERTS

LE COMPOSTAGE COLLECTIF

Pendant de nombreuses années, la Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne et le Parc Naturel Régional Oise Pays de France accompagnaient les résidences souhaitant mettre en place le compostage collectif en pied d'immeuble.

Le PNR ne souhaitant pas renouveler ce type d'action sur son périmètre, ce partenariat a pris fin en 2019.

La réduction des déchets est devenue un axe prioritaire pour les collectivités en charge de la collecte des déchets ménagers et assimilés, le compostage étant le levier le plus impactant en traitant sur site la part des déchets fermentescibles.

Au vu de la réussite de cette action, l'Aire Cantilienne a donc fait le choix de pérenniser ces sites et de continuer le développement d'équipements de compostage collectif partagés.

Ces sites sont majoritairement installés en résidences collectives. En plus faible proportion, quelques composteurs sont implantés en établissements autonomes (restauration collective, groupe scolaire…) et en quartier de proximité.

Début 2021, un grand travail de diagnostic et de remise en service a été effectué sur l'ensemble du territoire de l'Aire Cantilienne.

En parallèle, la collecte des déchets alimentaires a été mise en place et une collecte complémentaire au compostage. Certains établissements autonomes ont ainsi fait le choix de passer à cette collecte moins contraignante logistiquement pour eux, que de remettre en service leurs composteurs.

En 2025, le territoire de l'Aire Cantilienne comprenait 15 sites de composteurs collectifs en résidences, 1 composteur en établissement autonome, ainsi que 2 cimetières équipés.

Au cours de l'année, elle a équipé de nouveaux établissements scolaires en composteurs, ce sont aujourd'hui 8 établissements qui sont équipés et qui ont bénéficié d'animations

Prévention des déchets

L'AIDE À L'ACHAT D'ÉQUIPEMENTS DE RÉDUCTION DES DÉCHETS MÉNAGERS

Depuis 2019, un dispositif d'aide aux usagers du service a été voté pour inciter les habitants à valoriser leurs déchets verts sur leur parcelle, en s'équipant d'outils de réduction des déchets ménagers :

- composteur ;
- lombricomposteur ;
- broyeur ;
- tondeuse mulching ;
- kit mulching à adapter sur une ancienne tondeuse…

51 demandes de soutien ont été formulées et acceptées **en 2025** pour un montant d'achat de 18 206 € et un engagement financier de la Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne à hauteur de 3 469 €.

Les demandes d'aide à l'achat sont en baisse par rapport à 2024 (54). Le nombre demande est revenu à un niveau d'avant 2022, année de mise en place de la collecte containérisée des déchets verts et de son forfait payant.

L'essentiel des demandes portent sur l'acquisition de tondeuse mulching et de composteurs.

Le budget « Aide à l'Achat » sera maintenu en 2026, afin d'inciter les usagers à continuer leurs efforts réduction et de traitement sur site.

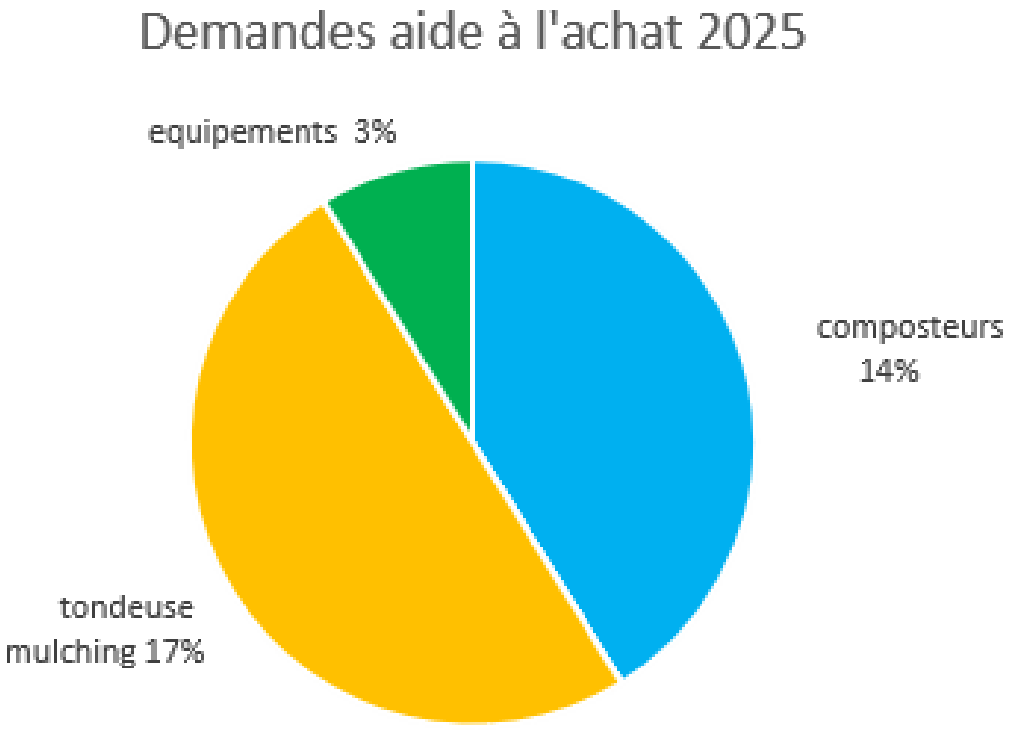

Prévention des déchets

LE RÉEMPLOI

LES REPAIR CAFÉ

En 2022, La communauté de commune de l'Aire Cantilienne, associée à Créneau Emploi, a mis en place un Repair café itinérant sur son territoire, le « Rep'Aire au vert ».

Il s'agit d'un évènement ponctuel consacré à la réparation d'objets, organisé localement sous forme d'ateliers. Le réseau est essentiellement composé de bénévoles. Ces derniers étaient 7 au démarrage de l'action et sont passés à 22 en 2025 !

De nombreuses réparations sont possibles, mais aussi des conseils pour l'entretien et l'auto-réparation des objets amenés comme les petits électroménagers, vélos, jouets, vêtements, informatique, téléphonie…

Il n'y a cependant pas d'obligation de résultat.
L'entrée est ouverte à tous et gratuite permettant ainsi d'accentuer le lien social entre les habitants.

Grâce à l'engagement de ces bénévoles, 10 repair café ont pu être organisés en 2025 au sein des communes de :

- Lamorlaye,
- Plailly,
- Mortefontaine,
- Vineuil Saint Firmin,
- Orry la Ville,
- Chantilly,
- Coye la Forêt,
- La Chapelle en Serval.

Au-delà des salles communales, d'autres établissements ont sollicité le Repair café comme l'école privée Sainte Geneviève à Gouvieux.

Programme local de réduction des déchets

Prévention des déchets

UN PARTENARIAT AVEC SUD OISE RECYCLERIE

En mars 2025, l'Aire Cantilienne a délibéré pour l'adhésion à l'association de Sud Oise Recyclerie afin de développer la thématique réemploi sur son territoire.

L'association propose un certain nombre de services inclus dans l'adhésion de la collectivité.
Ces services sont rendus en fonction des moyens humains et logistiques de l'association et sont traduits via des objectifs fixés dans une convention bilatérale :

- **Présence de la Recyclerie Mobile :**

La CCAC souhaite la présence de la recyclerie mobile lors de manifestations organisées sur le territoire pour la collecte d'objets et la sensibilisation des usagers.

En 2025, il a été testé la présence de la recyclerie mobile à chaque repair café ainsi qu'au Forum Aire au vert. Cependant après retour d'expérience, la présence de la recyclerie mobile sera plus judicieuse lors de manifestations communales.

- **Animations scolaires et visites :**

Des animations scolaires sont proposées à la collectivité par l'association au niveau des cycles maternelle et élémentaire. Une animation scolaire par commune et par an est souhaitée.

En 2025, trois animations scolaires ont eu lieu à Chantilly et Gouvieux ; ainsi qu'une visite à destination des agents et des élus, 20 personnes étaient présentes.

- **Collecte en fin de brocante :**

L'association propose une collecte des objets invendus. Lors des inscriptions, les organisateurs distribuent les flyers aux exposants pour les informer de l'existence de ce service en fin de brocante.
Ce service étant très sollicité, l'association peut assurer pour l'instant trois brocantes par an sur le territoire de la collectivité.

En 2025, deux opérations fin de brocante ont eu lieu, de nombreuses opérations sont déjà programmées en 2026.

- **Enlèvements à domicile :**

Ce service est proposé gratuitement pour les personnes de plus de 70 ans et les personnes en situation de handicap.
Une grille tarifaire (annexe) est établie dans tous les autres cas. L'adhésion permet de réduire de moitié la prestation pour les usagers du territoire de la collectivité.

En 2025, 21,57 tonnes ont été récupérées en réemploi par le biais de ce dispositif.

Au total, ce sont 70 tonnes qui ont été récupérées sur 2025 dont la majorité en apport volontaire.

Prévention des déchets

LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

En France, selon une étude de l'Ademe, le gaspillage alimentaire représente en moyenne 30 kg/an/habitant :

- 7 kg de produits alimentaires encore emballés,
- 23 kg de restes de repas.

La Loi du 11 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage, engage la France à réduire de moitié le gaspillage alimentaire d'ici 2025.

C'est dans ce contexte que la Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne souhaite accompagner les restaurants scolaires collectifs de son territoire, afin de les aider à réduire leur gaspillage et ainsi répondre aux objectifs du PLPDMA.

LA TARIFICATION INCITATIVE

En 2009, les élus de la Communauté de communes de l'Aire Cantilienne ont choisi d'entamer la réflexion sur la mise en place d'un nouveau principe de facturation du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés :

LA TARIFICATION INCITATIVE.

Le service était historiquement financé par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM).

La TEOM, impôt additionnel à la taxe foncière sur les propriétés bâties, présentait 2 inconvénients majeurs :

- Elle faisait participer financièrement le contribuable, sur une base d'imposition, sans aucun lien avec sa production effective de déchets (la valeur locative de l'immeuble occupé) ;

- Elle n'avait strictement aucun effet d'incitation à produire moins de déchets et mieux trier les emballages.

Après plusieurs années de tests (facturation à blanc), d'expérimentation et de sensibilisation des usagers du service, le choix des élus s'est porté sur le système de Redevance Incitative d'Enlèvement des Ordures Ménagères (RIEOM).

Elle est entrée en vigueur au 1er janvier 2016, avec le choix de la levée en part variable et non le poids.

Prévention des déchets

La tarification du service est formée de 2 composantes :

1 - L'ABONNEMENT FIXE

sert à couvrir les dépenses liées à :

- La mise à disposition et la maintenance des bacs individuels et des points d'apport volontaire :
  - bacs à couvercle gris destinés aux ordures ménagères résiduelles (OMr) ;
  - bacs à couvercle jaune destinés aux emballages, papiers, cartons ;
  - points d'apport volontaire (PAV) destinés aux OMr, emballages, au verre et aux déchets alimentaires
  - Bacs à couvercle marron destinés aux déchets alimentaires.

- La collecte et la valorisation des déchets recyclables ;
- La collecte et le traitement des encombrants ;
- La collecte et le traitement des déchets alimentaires
- La gestion des déchetteries et le traitement des déchets accueillis ;
- Les frais de fonctionnement du service communautaire : accueil téléphonique, supports d'information, gestion des comptes usagers, ….

2 - LE PART VARIABLE

lié au service est déterminé suivant le volume du bac à couvercle gris destiné aux ordures ménagères résiduelles, mis à disposition par l'Aire Cantilienne.

La part variable, de la redevance, couvre les dépenses de :

- Collecte et de traitement des ordures ménagères résiduelles ;
- Fourniture de sacs rouges destinés à accueillir les ordures ménagères des résidences secondaires ou en cas de manque de place pour stocker le bac ou surplus temporaire de déchets.

Le prix de la levée est déterminé suivant le volume du bac gris destiné aux ordures ménagères résiduelles uniquement, mis à disposition par la Communauté de Communes.

Plus l'usager fait l'effort de réduire sa production de déchets et de trier, moins sa contribution financière au service sera importante.

A la mise en place de la tarification incitative, l'objectif de la Communauté de Communes était de réduire la production des usagers à une moyenne de 200 kg/an/habitant d'ordures ménagères résiduelles (OMR).

Cet objectif a été atteint dès 2017, avec une production de 200 kg/habitant sur l'année (contre 234 en 2015 et 213 en 2016).

En 2025,
on constate une stabilité
de la production d'ordures ménagères
à hauteur de 140 Kg/hab/an.

Prévention des déchets

LA LIMITATION DU RECOURS AU SERVICE

Il est nécessaire d'adapter le service rendu et de maitriser les dépenses du service.

Cela peut se faire en instaurant une politique incitant la réduction des déchets.
De plus, les lois de Finances successives, prévoient une augmentation progressive de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP).

La sollicitation de la collecte des bacs gris peut-être synthétisée comme suit :

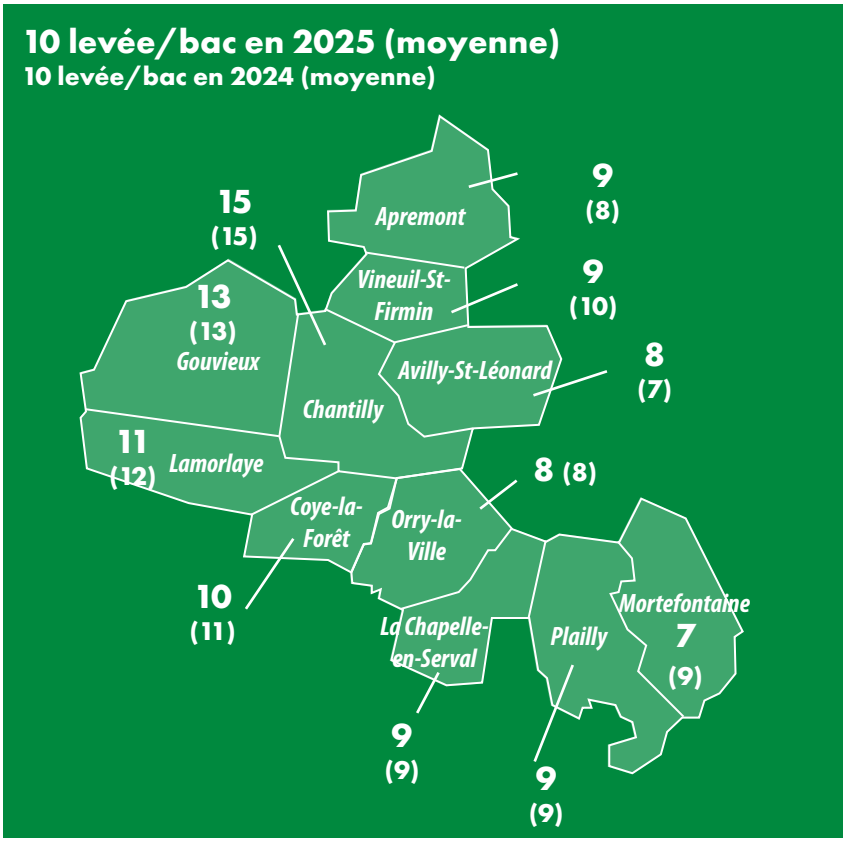

A l'échelle de l'Aire Cantilienne, on constate que le nombre de levées par bac d'ordures ménagères résiduelles en 2025 (10 levées/bac Omr) est globalement équivalent à celui de 2024 témoignant d'une stabilité des collectes entre ces deux années.

Le déploiement de la collecte des déchets alimentaires depuis 2022 a permis aux ménages et dans une moindre mesure aux activités professionnelles, de réduire d'avantage la production d'ordures ménagères résiduelles.

Il faut également noter que la revalorisation de la grille tarifaire au 1er février 2024 a eu également un impact sur le comportement des usagers.

Le nombre de levées par bac est variable d'une commune à une autre. Il dépend de la proportion d'habitat collectif et de la densité d'activités professionnelles.

Avec une participation au tri moins importante, ces catégories d'usagers du service sont le plus souvent affiliés à la collecte des ordures ménagères résiduelles en C1 (une fois par semaine) voir en C2 (deux fois par semaine) ce qui explique une moyenne de levées par bac plus importante.

Avec un délai de déploiement plus long du tri à la source des déchets alimentaires dans l'habitat collectif, l'efficacité de la collecte des déchets alimentaires se fait ressentir moins que dans l'habitat pavillonnaire.

Avec 84 % d'habitat vertical et une densité importante d'activités professionnelles, la commune de Chantilly a le nombre de levées moyen par bac le plus élevé.

En 2025, cette moyenne est passée en dessous des 20 levées/an en suivant la tendance générale à la baisse de moyenne de la Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne.

Communication

LES PUBLICATIONS

Lors de chaque affiliation au service, la Communauté de communes remet au nouvel usager l'ensemble des documents utiles à une bonne compréhension des enjeux et du fonctionnement de la collecte :

- Le guide des déchets de la CCAC, édité en 2016 ;
- Le guide sur le compostage, éditée en 2018 ;
- Le calendrier de collecte;
- Le mémo tri ;
- La réglette du tri ;
- Le dossier de demande d'aide à l'achat (mise en place en 2018) ;
- Les règlement de collecte et la grille tarifaire.

L'édition annuelle du calendrier du tri est également un document de communication pratique, distribué dans chaque boîte aux lettres et librement téléchargeable sur le site internet. Il a été complété des consignes élémentaires sur les règles de présentation des bacs.

INFORMER ET COMMUNIQUER SUR LES NOUVELLES MODALITÉS DE COLLECTE

En 2025, la communication a poursuivi trois priorités :

- Améliorer la qualité du tri des emballages ;
- Des papiers ;
- Accompagner le tri des déchets alimentaires ;
- Encourager la réduction des déchets, notamment des déchets verts.

Une attention particulière a été portée à l'habitat collectif, en lien avec les bailleurs, les syndics et les communes.

Communication

DES OUTILS PRATIQUES

Afin de promouvoir le tri dans les habitats collectifs, l'Aire Cantilienne met à disposition des bailleurs et syndics de copropriété des affiches « grand format » rappelant les consignes de tri des déchets ménagers.

Leur apposition dans les locaux poubelles est un moyen efficace de donner toute l'information utile aux usagers.

Ces affiches ont été renouvelées en 2024 afin d'améliorer la compréhension des consignes de tri et perdurent en 2025.

Les bacs de collecte sont étiquetés d'autocollants sur leurs couvercles offrant ainsi un mémo quotidien, facile d'accès.

Des autocollants « stop pub » ont été créés et sont à disposition du public pour lutter contre les publicités non adressées et ainsi réduire la production de papier.

DES KITS DE COMMUNICATION

Des kits de communication ont été adressés à l'ensemble des communes pour relais dans leurs publications.

KIT DE COMMUNICATION
COLLECTE DES DECHETS
DURANT LES FETES DE FIN D 'ANNEE
RAPPEL
Collecte des déchets
JOURS FERIES
RESEAUX SOCIAUX

UNE PRÉSENCE SUR LE TERRAIN

Les agents de collecte sont les premiers ambassadeurs de la démarche pour la qualité du tri sélectif et du respect des consignes de collecte.

Ils sont ainsi équipés de « cravates » de refus qu'ils apposent sur les bacs « non conformes » expliquant les raisons de la non-collecte, qui peuvent être multiples :

- Puce illisible ;
- Bac débordant / sac au sol ;
- Erreur de tri ;
- Bac non conforme ;
- ….

DES OUTILS LIBREMENT SOLLICITÉS ET UTILISABLES

LE SITE INTERNET « AIREAUVERT »

Le site internet de la Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne dédié à la Transition Ecologique

www.aireauvert.fr

mis en service le 1er janvier 2022 permet aux usagers d'accéder à l'information pratique concernant la collecte des déchets (Calendrier de collecte, facturation, changement de bac...) mais également en matière de consignes de tri et de gestes de réduction des déchets ménagers.

UNE EXPOSITION SUR LA PRÉVENTION ET LA GESTION DES DÉCHETS :

Une exposition a été conçue pour sensibiliser aux enjeux de la prévention (gaspillage alimentaire, déchets verts, emballage ménagers, …) des déchets et présente les gestes pour les réduire.

Communication

ANIMATIONS GRAND PUBLIC

LE PROGRAMME D'ANIMATION SCOLAIRE ET PÉRISCOLAIRES

Le programme pédagogique 2025/2026 à destination des écoles primaires à partir du CE2, et des centres de loisirs s'est étoffé.

En 2025, celui-ci a rencontré un vif succès puisqu'environ 846 enfants ont bénéficié d'animations dans le cadre scolaire ou péri-scolaire sur le thème du tri et de la valorisation des déchets, du gaspillage alimentaire ou encore du compostage (516 enfants 2024).

Ces animations incluent également deux types ateliers proposés aux centres de loisirs :
la fabrication de papier recyclé et la confection de lessive écologique.

D'autres partenaires extérieurs interviennent pour l'Aaire Cantilienne auprès des classes sur les thématiques de la forêt, de l'eau, du réemploi et la mobilité (Vélo Oise, Sud Oise Recyclerie, Pavillon de Manse, Ville de Chantilly).

L'animatrice de l'Aire Cantilienne était présente à Chantilly, Gouvieux, Coye la Forêt, Lamorlaye, La Chapelle en Serval, Orry la Ville.

INFORMATION ET SENSIBILISATION GRAND PUBLIC

Le forum « Aire au Vert »

Pour sa 6e édition, le forum de la transition écologique s'est déroulé le 15 novembre 2025 à l'hippodrome de Chantilly.

De nombreux partenaires y étaient représentés, associations, organismes publics sous forme de stands, d'expositions mais aussi d'ateliers ludiques.

Les visiteurs ont eu l'occasion de découvrir et d'être sensibilisés à de nombreuses thématiques environnementales autour du climat, de l'énergie, de la mobilité, de la rénovation thermique des logements, de la qualité de l'air, du tri et de la réduction des déchets, du réemploi, de la préservation de la ressource en eau…

En parallèle, une cérémonie de remise des trophées aux 4 lauréats de l'appel à projets d'innovation transition écologique. Une tombola a également eu lieu avec une quinzaine de lots à gagner, le 1er prix étant un vélo !

Environ 200 usagers sont venus visiter le forum sur la journée.

Hormis le temps fort du forum de l'Aire au vert, les agents de l'Aire Cantilienne ont également l'occasion de sensibiliser les habitants du territoire dans le cadre de manifestations, ou encore de formation spécifique dans les établissements demandeurs.

Environ **485 personnes ont ainsi été formés ou sensibilisés** au compostage, au tri et à la réduction des déchets.

Cette sensibilisation a quasiment doublé par rapport à 2023, grâce à l'assistance d'effectifs supplémentaires dans l'équipe.

Notre présence a ainsi été renforcée lors des manifestations mais aussi auprès des logements collectifs.

L'Aire Cantilienne était présente notamment lors de la semaine de l'eau du Syndicat Interdépartemental du SAGE de la Nonette, des 20 ans du Parc Naturel Régional Oise Pays de France, des repair café…

Elle a également participé à des actions auprès de logements collectifs, en partenariat ou à l'initiative des bailleurs sociaux à Lamorlaye, Coye la Forêt et Chantilly.

Gestion de la collecte des déchets

POPULATION DESSERVIE

	Collecte en porte à porte (PAP)	Collecte en point d'apport volontaire PAV OMR/CS	Collecte en point d'apport volontaire PAV Déchets Alimentaires
Bénéficiaires étant des particuliers	46 188 habitants desservis	948 habitants desservies	1 165 habitants desservis
Bénéficiaires n'étant pas des ménages	918 bénéficiaires desservis	3 bénéficiaires desservis	Aucun bénéficiaires

Le nombre de ménages concernés par la collecte en apport volontaire a progressé en 2025 à hauteur de 2 113 habitants.

Cet augmentation est dû essentiellement au déploiement du tri à la source des déchets alimentaires (50 abris bacs pour 1 165 usagers).

Gestion de la collecte des déchets

ORGANISATION ET MODALITÉS DE COLLECTE

	Ordures ménagères	Ordures ménagères gros producteurs et collectif	Emballages	Emballages gros producteurs et collectifs	Déchets alimentaires	Verre	Déchets verts	Encombrants	Carton	Déchets Monde hippique	Déchetteries
PAP	C 0,5	C1/C2	C1	C1/C2	C1	/	C 0,5 1/04 au 15/12	Sur rendez-vous	C2	C 0,5	2 déchetteries SMDO
PAV	5 PAV	/	5 PAV	/	42 PAV	Chaque semaine en fonction du taux de remplissage	/	/	/	/	/
Collecteur	VEOLIA		VEOLIA		SEPUR	MINERIS	VEOLIA	VEOLIA	VEOLIA	VEOLIA	/
Traitement	Valorisation énergétique SMDO		Centre de tri SMDO		Plateforme compostage SMDO Suez Organique		Plateforme compostage SMDO Natureco	Plateforme tri/ Valorisation SMDO VEOLIA	Valorisation matière VEOLIA	Valorisation énergétique SMDO	Divers traitements SMDO

Dans le cadre du renouvellement du marché de collecte au 1er janvier 2022 et de l'optimisation du service d'élimination des déchets ménagers, il a été fait le choix :

- de réduire la fréquence de la collecte des ordures ménagères en porte à porte (bac gris) à un enlèvement toute les deux semaines (C0.5),
- la mise en place de la collecte des déchets alimentaires en porte à porte et en points d'apport volontaires pour les usagers en forfaits sacs,
- La containerisation de la collecte payante des déchets verts.

Pour les producteurs non ménagers, la collectivité applique un seuil au-delà duquel les déchets ne peuvent être collectés par le service public.

Par délibération du 18 mars 2019, l'Aire Cantilienne a modifié son règlement de collecte du Service d'élimination des déchets ménagers applicable et fixé les seuils hebdomadaires admissibles suivants :

- Ordures ménagères résiduelles : 28 840 litres/semaine.
- Emballages : 10 000 litres.
- Verre : 800 litres.
- Déchets verts : 1 100 litres.
- Encombrants : 1 000 litres.
- Cartons bruns des professionnels : 1 100 litres.
- Déchets de la filière hippique : 1 100 litres hebdomadaires, avec possibilité de regroupement de plusieurs comptes.

Gestion de la collecte des déchets

LA PRÉ-COLLECTE

La pré-collecte réunit toutes les opérations précédant le ramassage des déchets par le service de ramassage des déchets.

C'est-à-dire la mise à disposition par l'Aire Cantilienne des différents équipements servant à la collecte.

Pour la collecte en porte à porte, la CCAC fournit aux usagers du service les contenants adaptés à leur production de déchets, des bacs à roulettes de contenance différente suivant la composition du ménage et du type de déchets :

- Des bacs à couvercle gris, pucés pour les ordures ménagères résiduelles ;
- Des bacs à couvercle jaune pour le tri sélectif.
- Depuis le 1er janvier 2022 :
  - Des bacs à couvercle marron, un bioseau et des sacs biodégradables transparent pour le tri à la source des déchets alimentaires,
  - Des bacs à couvercle vert pour la collecte des déchets verts

La Communauté de Communes reste propriétaire du matériel de pré collecte qu'elle met à disposition et en assure la maintenance curative.

La dotation de bacs de déchets verts est payante.

Exceptionnellement, la Communauté de Communes autorise pour les résidences secondaires ou les usagers ne pouvant stocker un bac chez eux, l'utilisation de sacs de collecte :

- Rouges logotés pour les OMR ;
- Jaunes translucides pour les emballages

La collecte en point d'apport volontaire est principalement utilisée pour le verre.

Les conteneurs pour le verre sont essentiellement aériens. 144 bornes aériennes et enterrées maillent le territoire de l'Aire Cantillienne.

Toutefois, un programme de points d'apport volontaire enterrés est développé depuis plusieurs années, afin d'améliorer le cadre de vie.

L'Aire Cantilienne a développé une 1ère expérience de collecte de Point d'Apport Volontaire pour les ordures ménagères et les emballages.

C'est le quartier d'habitat collectif de la Gare des Courses à Chantilly, qui expérimente le dispositif.
Profitant d'une résidentialisation du quartier, des Point d'Apport Volontaire enterrés ont été déposés sur le domaine privé du bailleur.

Ce déploiement se poursuit avec la mise en place de bornes enterrées dans la résidence d'habitat social du quartier des Bihaumes à Lamorlaye dont la mise en service est intervenue en décembre 2023.

Depuis juillet 2022, les usagers en forfaits sacs et ceux des résidences d'habitat collectif équipés de biosseaux et de badges d'accès ont la possibilité d'effectuer leur apport de leurs déchets alimentaires aux abri bacs installés sur l'espace public.

On comptabilise au 31 décembre 2025, 53 bacs installés.

Gestion de la collecte des déchets

EQUIPEMENT DISPONIBLES LIÉS À LA PRÉ-COLLECTE EN APPORT VOLONTAIRE

Le parc de points d'apport volontaire se décompose de la manière suivante :

	Verre	Emballages	Ordures ménagères	Déchets Alimentaires
Nombres de contenants disponibles	121	13	11	53
Type de contenant	75 bornes aériennes 46 bornes enterrées	bornes enterrées	bornes enterrées	Abris bacs
Ratio du nombre de contenants par habitant	1 pour 382	1 pour 73	1 pour 86	1 pour 872

En juin 2025, l'ensemble des points d'apport volontaire aériens et enterrés ont fait l'objet d'une campagne de maintenance préventive (dont lavage intérieur et extérieur).

L'année 2025 a été marqué par d'importants travaux de rénovation de bornes enterrées.

15 points d'apport volontaires ont fait l'objet de remplacement de bornes enterrées pour le verre sur les communes de Chantilly, Coye-la-Forêt, Gouvieux et Vineuil-Saint-Firmin.

Une borne enterrée pour la collecte du verre a été installée dans la commune de Gouvieux pour compléter le maillage des points d'apport volontaire sur la commune.

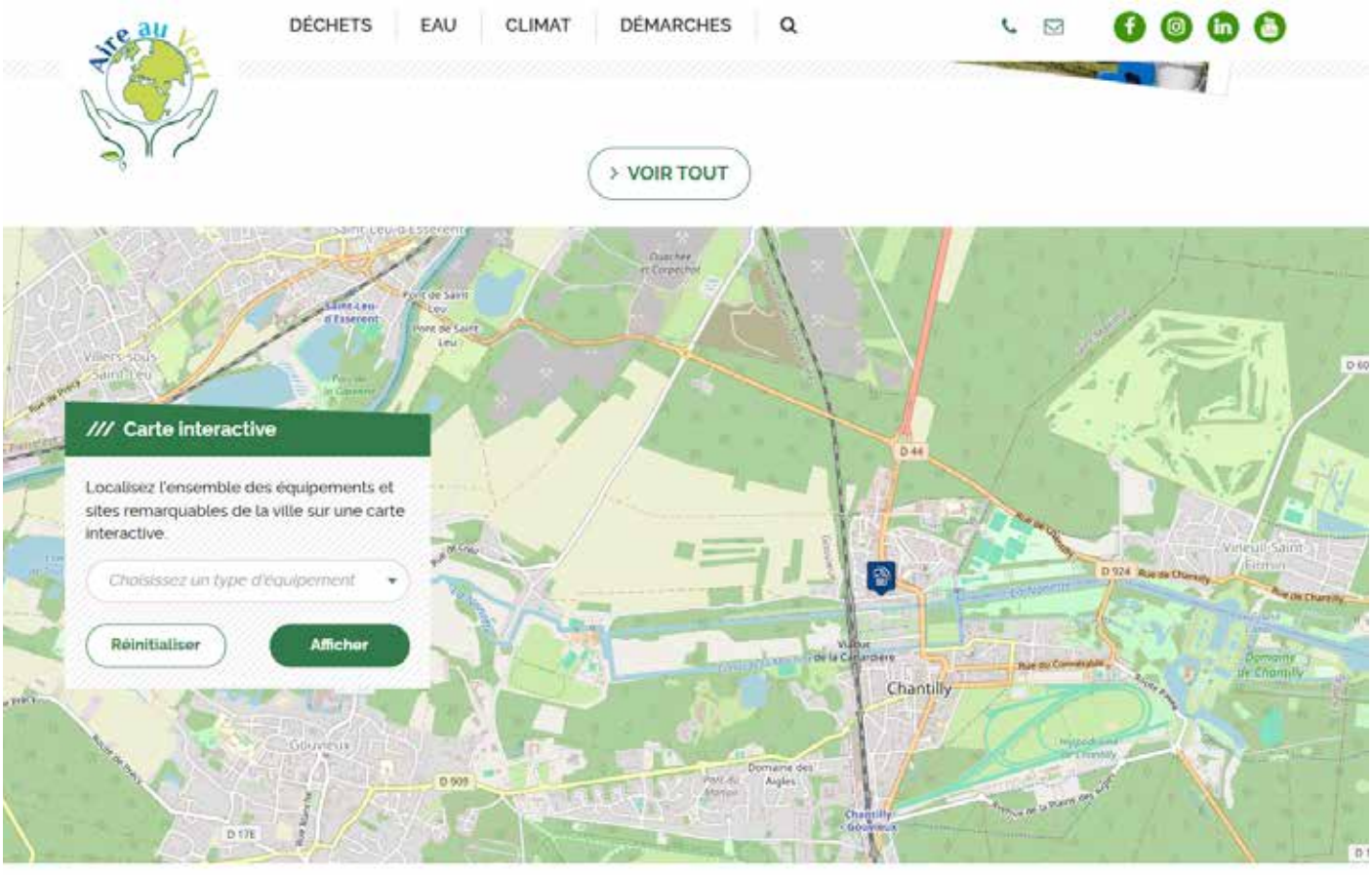

Gestion de la collecte des déchets

EQUIPEMENT DISPONIBLES LIÉS À LA PRÉ-COLLECTE EN PORTE À PORTE

La Communauté de Communes est propriétaire de 47 899 bacs à roulettes au 31 décembre 2025, qu'elle fait livrer et met à disposition des usagers pour y déposer leurs déchets présentés à la collecte.

L'Aire Cantilienne dote en bacs les particuliers en habitat individuel, les gros producteurs en fonction de la composition du foyer ou du volume produit.

Près de 89 % des bénéficiaires sont des particuliers.

Ce patrimoine a fortement augmenté en 2022 avec la mise en place de la collecte des déchets alimentaires et la containerisation de la collecte des déchets verts (+ 28 % par rapport à 2021).

En 2025, pour la 3ème année de mise en œuvre de la nouvelle organisation de la collecte, le parc de bacs est stable.

	BAC GRIS
1 à 2 personnes	120 L
2 à 4 personnes	120 L
Au-delà de 4 personnes	240 L
Pour les gros producteurs : collectifs, administration, entreprises	360 L
	500 L
	660 L
	770 L

	BAC JAUNE
1 à 2 personnes	120 L
3 et plus	240 L
Pour les gros producteurs	360 L

	BAC MARRON
Ménages	60 L
Usagers non ménagers petits producteurs	60 L
Pour les gros producteurs activités professionnelles et habitat collectif	340 L

	BAC VERT
Ménages Volume au choix	120 L
(Volume max autorisé 970 L)	240 L

Gestion de la collecte des déchets

LE PARC EN BACS ROULANTS POUR LES ORDURES MÉNAGÈRES ET LES EMBALLAGES

Depuis la mise en vigueur au 1er janvier 2016 de la redevance incitative et des 1ères facturations, les administrés ont cherché à :

- Optimiser leur volume de bac pucés, pour les particuliers ;
- À réduire leur parc en bacs pucés, pour les gros producteurs.

Depuis 2022, pour les gros producteurs, cette tendance s'est inversée et s'est confirmé depuis 2023.
Le nombre de bacs gris de volume important (660 L et 770 L), ont plus fortement progressé.

Cette augmentation des bacs de « gros volumes » s'explique par un besoin d'un volume hebdomadaire plus important avec la réduction de la fréquence de collecte des ordures ménagères à une semaine sur 2 (C 0.5).

Les « gros producteurs » ont la possibilité de recourir à une collecte par semaine (C1) ou 2 fois par semaine (C2) avec une majoration du forfait « Omr ».

Toutefois, ces bacs de « gros volumes » restent minoritaires du parc de bacs (4 %).
Les « petits » volumes (120 L et 240 L) restent majoritaires (86 %). La part des bacs de 120 L est stable.

Le parc en bacs gris équipés d'une puce, permettant la comptabilisation des levées, s'établit donc en 2025 à 15 450 unités.

Le parc en bacs destinés à la collecte des déchets recyclables est de 16487 unités.

La répartition du parc de bacs jaunes est relativement stable avec une majorité de bacs de 120 litres (76%).

On observe une progression du nombre de bacs 240 litres et 360 litres (+5,39 % et +6 %).

Les bacs gris et les bacs jaune sont fournis par la société SULO dans le cadre du marché de collecte et de fourniture de contenants pour la période 2022-2027.

PARC BACS ORDURES MÉNAGÈRES
par volumes en 2025

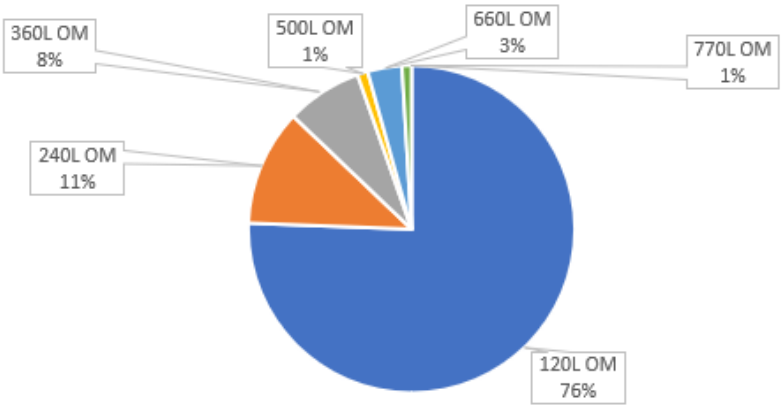

PARC BACS ORDURES DÉCHETS RECYCLABLE
par volumes en 2025

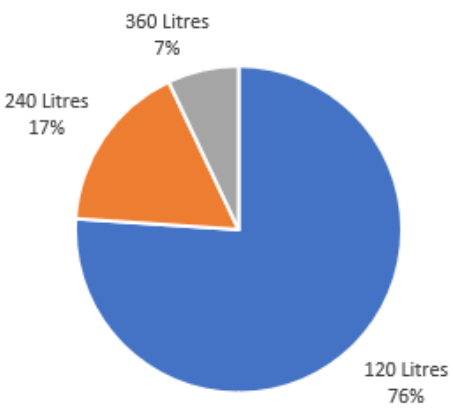

Gestion de la collecte des déchets

LE PARC EN BACS ROULANTS POUR LES DÉCHETS ALIMENTAIRES ET LES DÉCHETS VERTS

Le parc de bac marron se compose de 7 757 bacs en grande majorité des bacs de 60 litres à 2 roues destinés à la collecte des déchets alimentaires en habitat individuel.

Les bacs marrons de 340 litres sont utilisés :

- Par les gros producteurs, essentiellement les résidences d'habitat collectif et en quantité faible par les professionnels ayant souscrit au forfait professionnel.
- Pour les points d'apport volontaire (Abri bac).

Le parc de bac 60 litres est stable par rapport à 2024.

Les nombre de bacs de 340 L est en diminution (- 10 %). Ce recul des bacs 340 L s'explique par :

- Les demandes d'annulations de forfait pro pour la collecte des déchets alimentaires ou les demandes de remplacement par un ou deux bacs de 60 L.
- Les demandes de retrait de bac Déchets Alimentaires dans l'habitat collectif au profit de l'apport volontaire en abri bacs.

En 2025, le parc de bacs comptabilise 1817 bacs Déchets Verts.

Ce patrimoine de bacs diminue légèrement par rapport à 2024 (1857 bacs).

Les bacs de déchets alimentaires (60L et 340L) et de déchets verts 240 litres sont fournis par la société CRAMER dans le cadre du marché de collecte et de fourniture de contenants pour la période 2022-2026.

Les bacs de déchets verts 120 litres sont fournis par la société SULO.

Ce litrage non prévu au marché de collecte et de fourniture a été ajouté par voie d'avenant suite à la demande de certains usagers jugeant le volume 240 litres plus difficile à manipuler.

PARC BACS DÉCHETS ALIMENTAIRES
par volumes en 2025

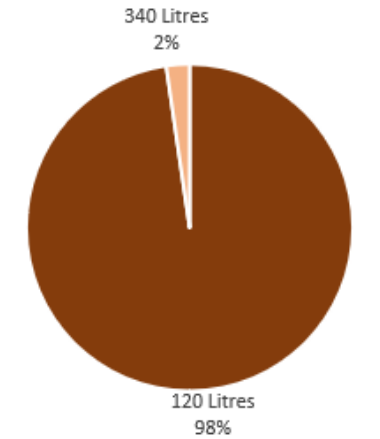

PARC BACS DÉCHETS VERTS
par volumes en 2025

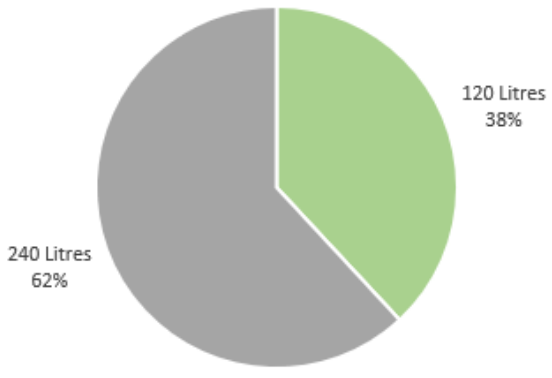

Gestion de la collecte des déchets

LA MAINTENANCE CURATIVE

L'Aire Cantilienne s'astreint à entretenir l'état du parc de bacs. Elle invite les usagers à formuler des demandes d'intervention lorsqu'ils présentent des dégradations.

La maintenance des bacs consiste à réaliser le remplacement :

- Des pièces usagées tels que les roues, couvercles, axes de roues, serrures, étiquettes-adresse…
- Du bac lui-même lorsque celui n'est pas réparable (cuve fendue, collerette fendue...) de manière à éviter de mettre en difficulté l'usager pour l'évacuation de ses déchets.

La dotation des bacs et leur maintenance a été confiée courant 2022 à la société EPONA dont le siège social est à Chantilly dans le cadre d'un marché réservé.

LES INTERVENTIONS SUR LE PARC

En 2025, 2318 interventions liées à la gestion du patrimoine de bacs ont été réalisées contre 3249 interventions en 2024.

Les interventions sur le patrimoine de bac à roulette sont de plusieurs types :

- Mises en place/retraits de 1745 bacs (2 577 en 2024)
- 459 échanges pour un changement de volume de bacs
- 114 bacs réparés (Axe de roue, couvercle, étiquette adresse,).

Gestion de la collecte des déchets

LES COLLECTES

SPÉCIFICATION DE LA COLLECTE EN PORTE À PORTE

98% de la population est desservie en porte à porte, service qui représente en 2025, les caractéristiques suivantes :

	Ordures ménagères	Emballages	Encombrants	Déchets verts	Déchets alimentaires	Cartons des professionnels	Déchets du monde hippique
Population Desservie	46 188 habitants	46 188 habitants	46 188 habitants	46 188 habitants	46 188 Habitants	184 Bénéficiaires	70 bénéficiaires
Tonnages							
2025	6 507	3 537	128	474	728	115	89
2024	6 645	3 513	145	530	701	120	73
2023	6 343	3 500	166	505	552	129	44
2022	6 885	3 703	117	455	260	132	63
2021	8 118	3 642	258	3 535	_	144	68
2020	8 108	3 517	238	3 692	_	123	84
2019	8 045	3 417	239	2 927	_	141	73
2018	8 530	3 350	302	3 379	_	142	64
2017	9 153	2 842	394	3 146	_	160	59
Distance parcourue							
2025	150 760 (Collecte en mono flux)		4 266 km	12 100 km	NC	11 716 km	1 733 km
2024	143 051 (Collecte en mono flux)		4 454 Km	13 303 km	69 655 km	11 229 km	1 893 km
2023	150 274 km (Collecte en mono flux)		4 800 km	16 629 km	61 558 km	10 637 km	1 940 km
2022	172 348 km (collecte en mono-flux)		5 244 km	16 629 km	35 419 km	9 343 km	2 146 km
2021	121 995 km (collecte en bi-flux)		5 651 km	53 561 km	_	7 985 km	2 677 km
2020	119 3794 km (collecte en bi-flux)		5 417 km	52 129 km	_	6 670 km	2 176 km
2019	118 474 km (collecte en bi-flux)		5 524 km	49 240 km	_	5 908 km	2 238 km

Gestion de la collecte des déchets

SPÉCIFICATION DE LA COLLECTE EN POINT D'APPORT VOLONTAIRE

Tonnage collectés	Verre	Emballages	Ordures Ménagères	Déchets alimentaires
Population desservie	46188	1038	1038	1165
Tonnage collecté en 2025	1636	48	200	81
Tonnage collecté en 2024	1 688	48	187	85
Tonnage collecté en 2023	1 665	45	174	38
Tonnage collecté en 2022	1 816	46	131	14
Tonnage collecté en 2021	1 856	54	151	_
Tonnage collecté en 2020	1819	64	147	_
Tonnage collecté en 2019	1773	81	137	_
Tonnage collecté en 2018	1745	80	118	_
Tonnage collecté 2017	1653	86	112	_
Tonnage collecté 2016	0	0	0	_

Gestion de la collecte des déchets

COLLECTE ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES ET EMBALLAGES EN POINT D'APPORT VOLONTAIRE

La collecte en Point d'Apport Volontaire (PAV) pour les ordures ménagères et les emballages dessert 2,3 % de la population, produisant 0,24 % des tonnages collectés sur les flux total Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) et emballages.

Seules les résidences de la Gare des Courses à Chantilly et des Bhiaumes à Lamorlaye, dont la population est estimée à 1 038 habitants, sont desservies par ce service.

Les déchets alimentaires collectés en point d'apport volontaire en 2025, représente 11 % (soit 1 point de moins qu'en 2024) du tonnage total des déchets alimentaires. 1 165 usagers bénéficient de ce service contre 1 023 en 2024.

A la suite d'une diminution en 2022, la production d'OMr tend poursuivre son augmentation au détriment du tri sélectif.

Après une tendance générale à la diminution depuis 2019, le tonnage de déchets recyclables semble se stabiliser entre 45 et 48 tonnes par an.

La mise en service de nouvelles bornes enterrées en décembre 2023 n'a pas eu d'impact notoire sur le tonnage collecté.

La performance de tri, en kilogramme par habitant est plus faible que celle obtenue en porte à porte (46 kg/hab en PAV et 78 kg/hab en PAP).

La facturation de la RIEOM n'est pas individualisée à l'appartement au sein des deux résidences concernées.

Le service d'élimination des déchets est facturé directement au bailleur du quartier, qui les répercute dans les charges locatives.

De cette manière, l'usager n'est pas sensibilisé sur sa production de déchets. De plus, les logements du quartier sont adaptés pour les familles, ce qui implique une production de déchets plus importante.

Néanmoins, on constate une forte présence d'ordures ménagères dans les bornes de tri sélectif du quartier.

Il apparait nécessaire d'engager des actions de sensibilisation des usagers sur :

- L'intérêt du tri sélectif et la qualité de celui-ci ;
- Les coûts du service, portés à ce jour par le bailleur, répercutés dans les charges locatives mais qui à terme devront être individualisés à l'appartement, à chaque producteur suivant l'utilisation faite du service.

Gestion de la collecte des déchets

COLLECTE DU VERRE EN POINT D'APPORT VOLONTAIRE

100 % de la population est desservie en point d'apport volontaire sur le flux verre.

Les tonnages d'emballages en verre tendent à se stabiliser à 1636 tonnes à la suite d'une baisse amorcée depuis 2021.

Cette diminution des emballages en verre est à mettre en corrélation avec la réduction de la consommation de vins et spiritueux en France depuis ces 3 dernières années.

La performance du tri en kg/hab reste supérieure à la moyenne départementale et nationale.

Le gisement de verre présent dans les ordures ménagères a diminué fortement.
Les emballages en verre représentent environ 3,8 kg/hab/an dans les OMr (donnée issue des caractérisations des ordures ménagères réalisées en 2023) contre 9,6 kg/hab. en 2019.

COLLECTE DES DÉCHETS ALIMENTAIRES EN POINT D'APPORT VOLONTAIRE

Les points d'apport volontaires en « Abri Bac » pour la collecte des déchets alimentaires ont été déployés en mars 2022 et mis en service au 1er juillet 2022.

Une deuxième phase de déploiement a eu lieu en octobre 2023 sur le territoire des communes de Chantilly, de Gouvieux et de Lamorlaye.

En 2025, le territoire de la CCAC comprend 53 abris bacs pour la collecte en point d'apport volontaire des déchets alimentaires.

Les efforts de communication ont été maintenus en 2025 de manière à mobiliser d'avantage les ménages et les gros producteurs.

Au 31 décembre 2025 on comptabilise 1 165 usagers détenteurs de badges d'accès aux Abris Bacs qui ont effectué 36 259 apports (28 025 apports en 2024).

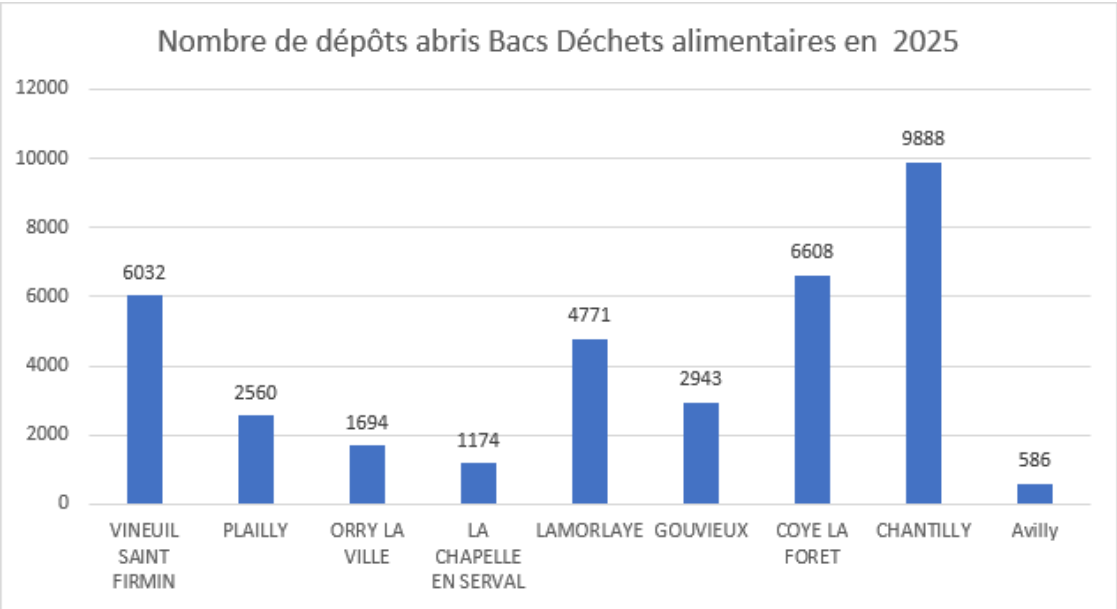

Gestion de la collecte des déchets

SPÉCIFICATION DE LA COLLECTE EN DÉCHETTERIE

MODALITÉS DE DÉPÔTS ET CONDITIONS D'ACCÈS

Une déchetterie est un espace aménagé, clôturé et gardienné, dans lequel les usagers peuvent déposer gratuitement leurs déchets qui ne sont pas collectés dans les circuits habituels de ramassage des ordures ménagères.

Les déchets sont triés et répartis par l'usager lui-même dans des conteneurs spécifiques suivant les conseils du gardien.

Les déchets acceptés :

Les conditions d'accès :

L'accès en déchetterie est gratuit et réservé aux habitants résidants ou disposant d'une résidence secondaire sur le territoire du SMDO.

L'accès en déchetterie est gratuit et réglementé pour les services techniques des communes membres des collectivités adhérentes au syndicat.

Les principales dispositions à retenir sont les suivantes :

L'accès en déchetterie est payant et réglementé pour :

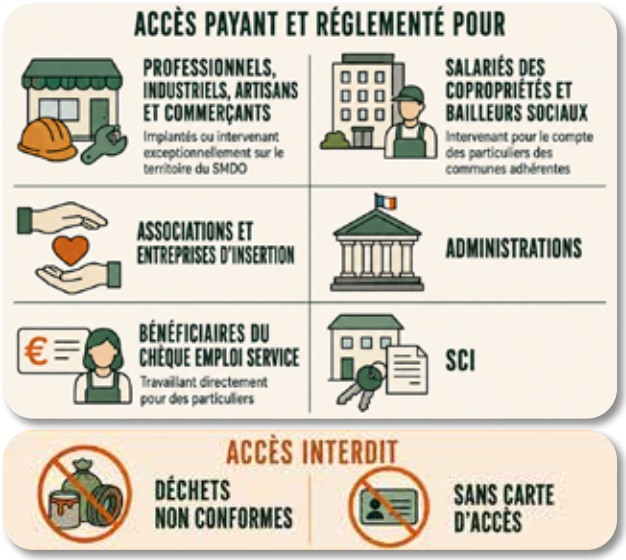

Jours et heures d'ouvertures

Le SMDO est gestionnaire de 49 déchetteries dans l'Oise. Deux déchetteries sont situées sur le territoire de l'Aire Cantilienne : PLAILLY et LAMORLAYE.

Elles sont accessibles à tout habitant de l'Oise affilié au SMDO. Les usagers de l'Aire Cantilienne peuvent également accéder au réseau des déchetteries du SMDO, sans difficulté, sur présentation de leur carte d'accès.

Les plus proches sont situées à CREIL et SAINT LEU D'ESSERENT.

Depuis 2022, la communauté de communes a renforcé sa communication en ce sens pour réduire les nuisances du Traffic (embouteillage, pollutions,…) généré par de la déchetterie de Lamorlaye dans le secteur la zone d'activité de la Seigneurie.

Les horaires d'ouverture des déchetteries de Plailly et Lamorlaye sont les suivants :

Jours	Particuliers	Professionnels / Services techniques
Lundi	Fermeture	
Mardi	9h-12h / 14h-18h	9h-12h / 14h-18h
Mercredi		
Jeudi		
Vendredi		Accès refusé
Samedi		
Dimanche	9h-12h	

Gestion de la collecte des déchets

FRÉQUENTATION DES DÉCHETTERIES

On observe sur les deux déchetteries du territoire une augmentation de la fréquentation de 3% qui atteint les 100 000 visites depuis 2022.

Cette augmentation s'explique par un recours plus important au dépôt des déchets verts depuis la mise en place en 2022 de la collecte déchets végétaux en porte à porte payante et containérisée.

La déchetterie de LAMORLAYE est la plus fréquentée de l'Oise avec 73 639 visites (72 2023 en 2024).

La fréquentation de la déchetterie de PLAILLY a atteint 29 887 visites (28 583 en 2024).

Il est à noter que Le SMDO a conventionné avec le syndicat de collecte et traitement voisin du Val d'Oise, le SIGIDURS (Syndicat du Nord-Est du Val d'Oise) pour offrir un accès aux habitants de SAINT-WITZ et SURVILLERS.

Cette ouverture permet d'accroitre la fréquentation de cet équipement, situé à l'extrême est du département de l'Oise, moyennant finances.

La répartition des visites entre les deux déchetteries reste dans les mêmes proportions que l'an dernier :

- 29 % pour la déchetterie de Plailly ;
- 71 % la déchetterie de Lamorlaye.

LES TONNAGES COLLECTÉS EN DÉCHETTERIES

Le tonnage global est en légère diminution entre 2024 et 2025 (- 600 tonnes soit 5,2 %).

La diminution s'observe sur la déchetterie de Lamorlaye.

Le nombre global de visites est hausse sur les 2 déchetteries.

Soit une moyenne annuelle de 240 kg par habitant (contre 276 kg/hab en 2024) et de 107 kg par visite (contre 113 kg en 2024).

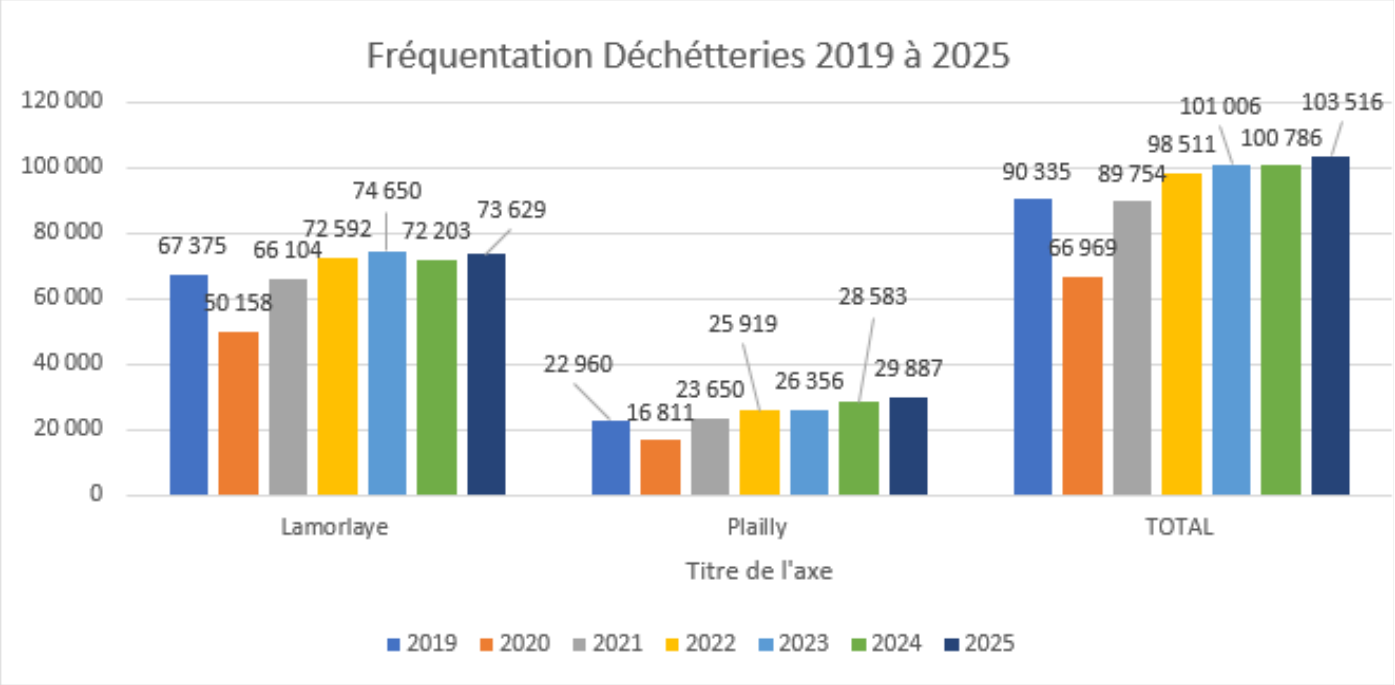

Gestion de la collecte des déchets

LES TONNAGES COLLECTÉS EN DÉCHETTERIES (SUITE)

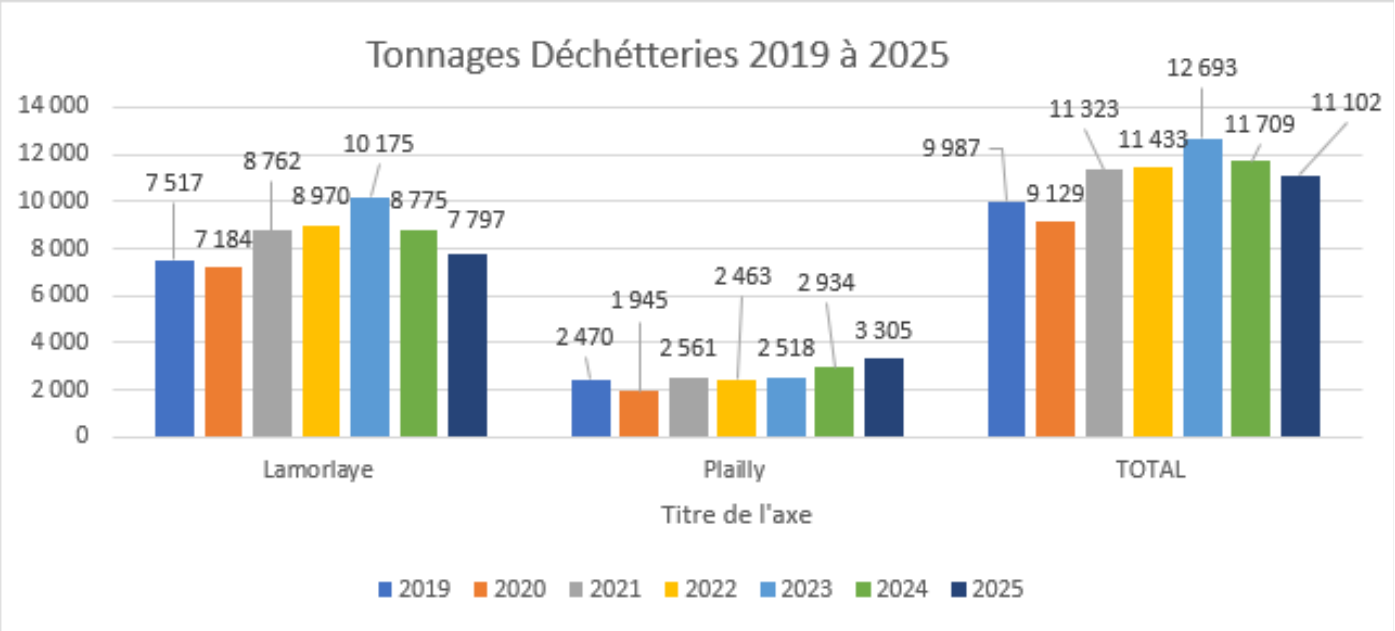

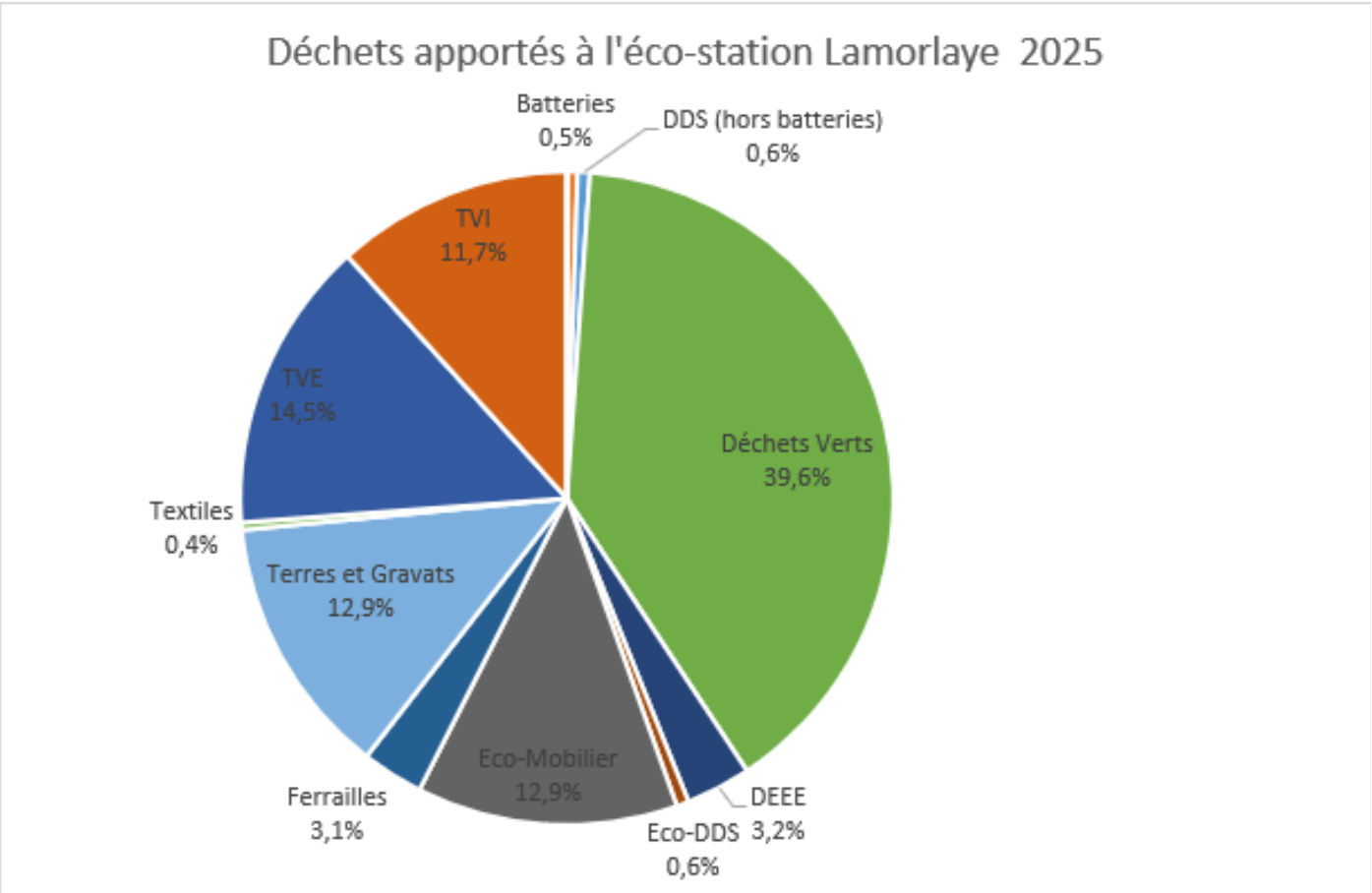

Gestion de la collecte des déchets

LES TONNAGES COLLECTÉS EN DÉCHETTERIES (SUITE)

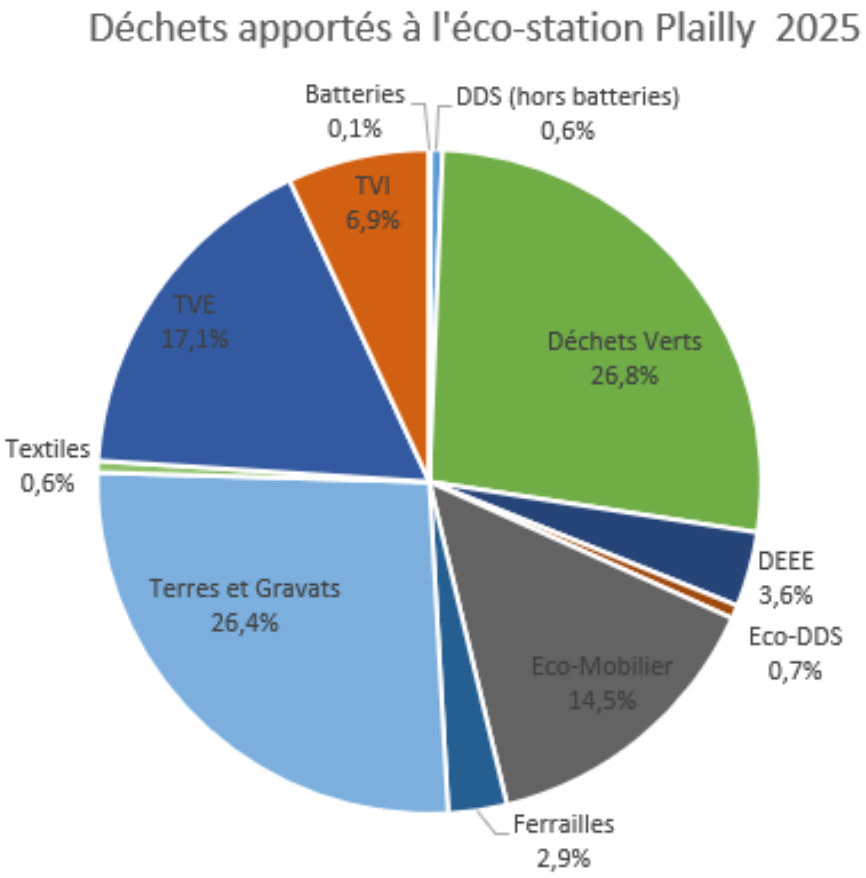

Les déchets verts représentent près d'1/3 des déchets apportés en déchetterie en 2025.

Leur proportion a augmenté faiblement par rapport à 2024 (+3%). La terre et les gravats qui représentent près de 12 % du tonnage déposé sont en forte progression (+ 20%).

Les flux des filières à Responsabilité Elargie du Producteur (REP) ont leurs tonnages qui augmentent (Eco-DDS, DDS, Eco-Mobilier, piles, pneus) avec l'élargissement aux articles de sports, de loisirs et équipements de jardin par exemple.

Il est à noter une baisse importante du Tout Venant enfouissable et incinérable (-50%) qui représentent près 36 % du tonnage des deux déchetteries.

Bilan chiffré de la collecte

LA COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES

Les ordures ménagères sont constituées des déchets qui ne peuvent faire l'objet d'un recyclage :

- Les déchets ultimes ;
- Les plastiques qui ne sont pas des emballages (vaisselle jetable, jouet, …).

ÉVOLUTION DU TONNAGE
ET DU RATIO PAR HABITANT • 2015–2025

ANNÉE	TONNAGE	RATIO EN KG/HAB.
2015	10 922	234
2016	9 928	213
2017	9 266	200
2018	8 868	188
2019	8 184	178
2020	8 255	179
2021	8 269	178
2022	7 028	153
2023	6 343	142
2024	6 445	140
2025	**6 507**	**141**

Données exprimées en tonnes et en kilogrammes par habitant

La production d'Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) se stabilise à 140 kg/hab.

Depuis 2022, le contexte inflationniste a eu pour conséquence un ralentissement de la consommation et donc de la production de déchets ménagers.

La hausse des tarifs de la redevance incitative au 1er janvier 2024 et le déploiement du tri à la source des déchets alimentaires ont contribué à maintenir la production d'ordures ménagères résiduelles à un niveau bas depuis 2023 (140 kg/hab.).

Cette performance de réduction des tonnages de déchets est remarquable comparativement :

- Au ratio national de 246 kg/ an / habitant d'OMR (ADEME 2021) soit une différence de 73 % ;
- Au ratio des territoires de même catégorie « Mixte » 222 Kg/hab/an (ADEME 2021) soit une différence de 56 %
- Aux ratios départementaux : Oise à 231 kg / an / habitant (ADEME 2021) soit une différence de 33 % ;
- Aux tonnages antérieurs sur le territoire de la CCAC : 269 kg/ an/habitant en 2011 (année de mise en application des consignes étendues de tri sélectif).

En 2019, la Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne a réalisé une première campagne de caractérisation des ordures ménagères afin d'identifier le contenu d'une poubelle d'OMR sur son territoire.

Pour cela, 1 prélèvement a été réalisé sur chaque commune.

En 2023, l'opération a été renouvelée pour évaluer l'impact de la nouvelle organisation de la collecte mise en place en 2022 sur le contenu du bac gris.

Cette opération sera renouvelée en 2026 afin d'évaluer l'impact des mesures dans le temps.

Bilan chiffré de la collecte

COMPOSITION MOYENNE D'UNE POUBELLE D'ORDURES MÉNAGÈRES • ÉVOLUTION 2019–2023

Données exprimées en kilogrammes par habitant et par an

CATÉGORIE DE DÉCHETS	2019	2023	ÉVOLUTION
Déchets verts de jardin et litières d'herbivores	4,0	9,7	+143 %
Déchets alimentaires compostables Restes de repas, gaspillage alimentaire et pains	63,0	40,6	–36 %
Produits neufs non déballés	4,6	3,7	–20 %
Liquides alimentaires	1,8	1,6	–11 %
Verre	9,6	3,8	–60 %
Papiers et cartons	7,9	5,1	–35 %
Bouteilles, flacons, briques, acier et aluminium	3,4	3,1	–9 %
Films et barquettes	8,5	6,3	–26 %
Textiles	3,2	3,0	–6 %
Métaux hors emballages	0,9	0,9	0 %
Petits appareils électroménagers (PAM)	0,2	0,5	+150 %
Déchets dangereux des ménages	0,4	1,0	+150 %
Déchets alimentaires non compostables et autres putrescibles	2,3	1,4	–39 %
« Vrai OMR »	**47,5**	**43,7**	**–8 %**

Bilan chiffré de la collecte

LA COLLECTE DES DÉCHETS ALIMENTAIRES

La collecte des déchets alimentaires a été mise en œuvre au 1er juillet 2022.
Elle s'effectue en porte à porte majoritairement et en point d'apport volontaire.

Cette catégorie de déchets comprend :

DÉCHETS ALIMENTAIRE ACCEPTÉS

DÉCHETS ALIMENTAIRES REFUSÉS

	Tonnage PAP	Ratio Kg/hab
2022	260	5,7
2023	553	12
2024	616	14
2025	**728**	**16**

	Tonnage PAV	Ratio Kg/hab
2022	14	0,3
2023	38	0,9
2024	85	1,9
2025	**81**	**1,75**

Les déchets alimentaires ménagers et assimilés font partie de la catégorie des Sous-Produits-Animaux 3 (SPAN C3).

Au niveau de la plateforme de compostage de Suez Organique à Ermenonville *(janvier à juin 2025)* et du quai de transfert de la société GURDEBECK (*Juillet à décembre 2025)*, ils peuvent faire l'objet d'un déclassement en SPAN C2 si leur décomposition est top avancée *(présence de ponte de mouche, d'asticots, odeur et couleur caractéristique de la putréfaction).*

Les conséquences d'un déclassement est financier car le coût de traitement de déchets alimentaires SPAN C2 est plus onéreux.

En 2025, aucun apport de déchets alimentaires collectés par la Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne sur les sites de traitement a été déclassé.

Bilan chiffré de la collecte

LA COLLECTE DES DÉCHETYS RECYCLABLES (EMBALLAGES ET PAPIERS)

Compte tenu de l'extension des consignes de tri en 2011, la collecte des déchets recyclables couvre un nombre important de déchets dans l'Aire Cantilienne :

Tous les emballages sont orientables vers la collecte séparée :

- tous emballages plastiques (pots de yaourts, crème fraiche, beurre compris…),
- tous les emballages polystyrène, acier, alu, cartons, cartonnettes ainsi que l'ensemble des papiers et magazines.

LA PERFORMANCE DE COLLECTE

Après une baisse « historique » du gisement d'emballage recyclable constaté en 2023 (-4%), leur production a tendance à se stabiliser depuis 2024 à 76 kg/hab.

Cette diminution de la production d'emballages et papiers recyclables s'explique par la diminution du gisement « Papiers » avec la dématérialisation et de la réduction du poids des emballages en éco-conception effort demandé aux industriels émetteurs sur le marché.

Toutefois, cette performance de tri sélectif des déchets, ainsi orientés vers une valorisation de la matière reste remarquable comparativement :

- Au ratio national de 53 kg/ an / habitant *(source ADEME 2021)* soit une différence de 44% ;
- Au ratio des territoires de même catégorie « Mixte Urbain/rural) de 56 Kg/hab/an *(source ADEME 2021)* soit une différence de 37 % ;
- Au ratio départemental Oise à 62 kg / an / habitant *(Source ADEME 2019)* soit une différence de 23 % ;
- Aux tonnages antérieurs dans l'Aire Cantilienne : 46 kg/ an/habitant en 2011 (année de mise en application des consignes étendues de tri sélectif).

	tonnage	Ratio en Kg/ hab
2015	2 413	52
2016	2 855	61
2017	2 927	63
2018	3 432	74
2019	3 494	76
2020	3 580	77
2021	3 696	80
2022	3 708	81
2023	3 544	77
2024	3 513	76
2025	3 490	76

Bilan chiffré de la collecte

LA QUALITÉ DU TRI

Pour estimer la qualité de la collecte sélective, le SMDO effectue des analyses appelées « caractérisations ».

Type de déchets	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Erreur de tri dont :	**15,07%**	**20,76%**	**20 %**	**29,38%**	**32,31 %**	**31,38 %**	**23,24%**
Objet divers en plastiques (objets ménagers, jouets…)	4,63%	0,02%	0%	5,42%	2,86 %	1,26 %	1,27 %
Recyclables imbriqués et/ou souillés	1,96%	4,55%	5%	6,36%	10,99 %	7,30 %	3,03 %
Ordures ménagères, textiles, D3E, , fines, Verre etc…	8,49%	16,19%	16%	17,60%	20,2 %	22,60 %	18,94 %

Ainsi sur 100 kg d'emballages collectés, 23,24 kg ne sont pas recyclables. Ils constituent donc des « erreurs de tri » et sont refusés sur la filière de valorisation-matière.

Le taux de refus diminue après une forte augmentation depuis 2022.

Cette évolution est le résultat des mesures prises en matière de communication et de sensibilisation du tri des emballages notamment sur la problématique des emballages « imbriqués ».

Exemple :

- bouteille de lait en PEHD dans une boite de céréales en carton
- présence d'ordures ménagères résiduelles en quantité encore trop importante dans le bac jaune.

Il est à noter que le taux de refus à l'échelle du SMDO est de 26 % en 2025 contre 28 % en 2024.

L'Aire Cantilienne doit poursuivre sa communication pour permettre aux usagers :

- De comprendre la différence entre les emballages recyclables et le plastique non valorisable *(jouets, vaisselle, ustensiles ménagers, ...)*,
- D'éviter d'imbriquer les emballages ménagers recyclables *(exemple : bouteille de lait dans un carton)* - rend impossible leur séparation et donc leur valorisation,
- D'adopter des gestes de réduction des déchets ménagers pour arrêter la dissimulation d'ordures ménagères résiduelles dans le bac jaune.

Bilan chiffré de la collecte

LA COLLECTE DU VERRE

Après une baisse de 8,32 % enregistrée en 2023, le tonnage des emballages en verre collectés se stabilise à 1 636 tonnes en 2025.

La performance de collecte atteint ainsi 37 kg par habitant, soit 3 kg de plus que la moyenne nationale, établie à 34 kg par habitant et par an *(source : ADEME, 2021)*.

	Tonnage	Ratio en Kg/hab
2015	1 624	35
2016	1 653	35
2017	1 745	37
2018	1 773	38
2019	1 641	36
2020	1 819	39
2021	1 856	39
2022	1 816	40
2023	1 665	36
2024	1688	37
2025	1636	37

LA COLLECTE DES DÉCHETS VERTS

	Tonnage	Ratio en Kg/hab
2015	2 996	64
2016	3 019	65
2017	3 146	68
2018	3 379	73
2019	2 927	64
2020	3 692	80
2021	3 535	76
2022	455	10
2023	506	11
2024	530	12
2025	473	10

Depuis le 1er juillet 2009, la collecte des déchets verts a été mise en place pour tous les habitants de l'Aire Cantilienne.

Ces déchets sont collectés en porte à porte, une fois tous les 15 jours, séparément des ordures ménagères.

En 2022, la collecte des déchets verts a été conteneurisée et devenue payante (forfait annuel et dotation initiale). Leur présentation à la collecte en sacs, fagots et poubelle ronde est désormais interdite.

Le service est maintenu sur 8 mois de l'année (d'avril à décembre) auxquels s'ajoute le mois de janvier pour une collecte dédiée aux sapins de noël naturels.

En 2020 et 2021, la production de déchets verts était élevée au regard des productions des années précédentes (entre 64 kg/hab et 73 kg/hab).

Après une forte chute de la production de déchets verts collectés en porte à porte en 2022, le tonnage collecté semble se stabilisé autour des 500 tonnes ces trois denières années.

Bilan chiffré de la collecte

LES ENCOMBRANTS SUR RENDEZ-VOUS

Les encombrants représentent la fraction des déchets ménagers qui, en raison de leur volume ou de leur poids, ne peut être prise en charge par la collecte des ordures ménagères.

Les déchets encombrants sont les gros objets dont les dimensions n'excèdent pas 1,80m en longueur et en largeur, dont le poids n'excède par 50kg et qui peuvent être manipulables aisément par 2 hommes.

Depuis le 1er janvier 2013, les encombrants sont enlevés à la demande, sur appel téléphonique (0 800 001 098) auprès du collecteur (VEOLIA PROPRETE), avec un délai d'attente de 30 jours maximum.

Au 1er janvier 2022, la collecte supplémentaire à partir de la 3ème demande est payante.

LES ENCOMBRANTS ACCEPTÉS

LES ENCOMBRANTS EXCLUS

Le tonnage des encombrants continu de diminué en 2025 (- 11,7 %) avec une production moyenne par habitant stable autour de 3 kg/habitant/an.

Il est à noter que les tonnages avaient déjà fortement diminué entre 2017 et 2019 (-39%).

Ces résultats peuvent s'expliquer par une plus grande vigilance sur les consignes de collecte *(refus de collecter des D3E, déchets dangereux…)*, l'incitation à utiliser les déchetteries en premier lieu, la récupération de certains déchets lorsqu'ils sont présentés sur le trottoir avant la collecte ou l'utilisation par nos usagers de filière de vente, don ou de réparation/réemploi.

Les Repairs Café mise en place depuis 2021 ont contribué à modifier les comportements en faveur de la réparation et du réemploi. L'adhésion à Sud Oise Recyclerie (SOR) au 2ème trimestre 2025 et a permis également de développer des services en faveur du réemploi.

	Tonnage	Ratio en Kg/hab
2015	419	9
2016	464	10
2017	394	9
2018	302	7
2019	239	5
2020	258	6
2021	258	6
2022	177	4
2023	166	4
2024	145	3
2025	128	3

Bilan chiffré de la collecte

LES SERVICES FACULTATIFS OFFERTS AUX PROFESSIONNELS

En application du Code de l'Environnement, les entreprises et administrations ont une obligation de tri à la source et de valorisation des emballages.
Elles doivent à ce titre recourir aux services de sociétés spécialisées, dans le domaine concurrentiel.
Sans en avoir l'obligation, l'Aire Cantilienne a mis en place depuis 2011 des services facultatifs de collecte des déchets spécifiques des professionnels.

LA COLLECTE DES CARTONS BRUNS DES PROFESSIONNELS

Organisée à raison de 2 fois par semaine, permettant aux professionnels du territoire de répondre aux obligations réglementaires, cette collecte est réalisée en complément de la collecte des bacs jaunes dans lesquels les cartons bruns ne doivent pas être déposés, car ils perturbent le processus de tri des emballages.

	tonnage	Nombre de bénéficiaires
2016	58	120
2017	59	93
2018	64	84
2019	73	82
2020	84	87
2021	68	77
2022	63	74
2023	63	74
2024	120	184
2025	115	177

La production de déchets de cartons bruns par les professionnels est légère baisse par rapport à 2024 (- 3,8 %).

On observe une variation du nombre de bénéficiaires depuis 2016 qui s'explique par, :

- La mise en œuvre effective de la RIEOM qui a conduit, nombre de professionnels à solliciter leur désaffiliation du service, compte tenu de la non-production de ce type de déchets *(exemple : professions tertiaires de type cabinets d'avocats, assurances, banques, offices notariales…)*.

- Les disparitions d'entreprises qui conduisent également régulièrement à des fermetures de comptes-usagers.

- la désaffiliation du service des petits producteurs de cartons car peu générateur de ce flux qui optent pour le dépôt de leurs cartons dans le bac jaune ou en déchetterie *(service payant pour les entreprises : 5€ pour 1m3)*.

Depuis 2019, le service environnement mène des campagnes pour identifier les professionnels qui utilisent la collecte mais ne sont pas affiliés au service.

Le règlement du service a été adapté en conséquence pour faire face à la réalité constatée.

Bilan chiffré de la collecte

LA COLLECTE DES DÉCHETS DU MONDE HIPPIQUE

Le service de collecte des « déchets du monde hippique » offre une collecte sélective, en vrac, des déchets plastiques, krafts et ficelles des professionnels.

	tonnage	Nombre de bénéficiaires
2016	58	120
2017	59	93
2018	64	84
2019	73	82
2020	84	87
2021	68	77
2022	63	74
2023	64	74
2024	73	70
2025	89	70

L'activité de la collecte des déchets du monde hippique est dans la continuité de l'année précédente.

Cette catégorie de déchets est transportée au centre de valorisation énergétique du SMDO à Villers-Saint-Paul.

Une réflexion a été initiée fin 2022 avec les représentants de la filière hippique, la CCAC et l'eco-organisme ADIVALOR avec pour objectif de développer le tri et la valorisation matière des emballages produits dans le cadre de l'activité des courses Hippiques (filets ficelles en plastique pour attache bottes de foin et de paille, emballage plastique pour l'alimentation des chevaux) et ainsi les détourner de la collecte des ordures ménagères.

L'expérimentation fin 2023 de la collecte des ficelles et filets en plastique a été prolongée en 2025.

Les écuries étaient invitées à déposer au cours de 3 campagnes de collecte en 2025, leur production de déchets d'emballage filets et ficelles sur un point de collecte équipée d'une benne pour leur enlèvement.

78 écuries ont participé en 2025 (contre 87 écuries en 2024) à l'opération pour 355 sacs de ficelles 157 sacs de filet (contre respectivement 338 sacs et 150 sacs) collectés soit 10 tonnes de déchets.

L'opération sera renouvelée en 2026.

Bilan chiffré de la collecte

EVOLUTION GLOBALE DES TONNAGES ET PERFORMANCES DE COLLECTE

Comparaison des ratios entre
l'Aire Cantilienne, le département de l'Oise,
la France et les territoires similaires

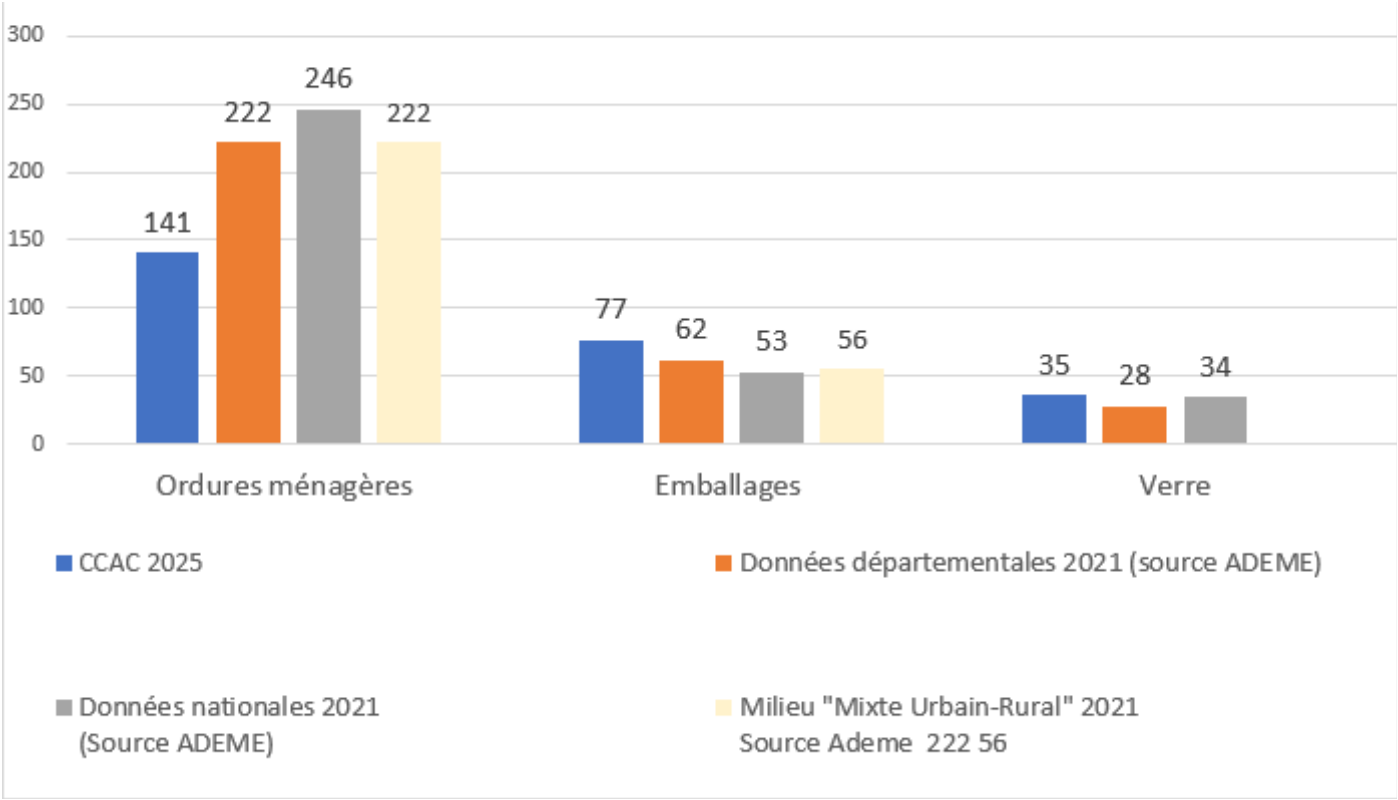

Bilan chiffré de la collecte

Evolution des tonnages entre 2009 et 2025
(kg/hab)

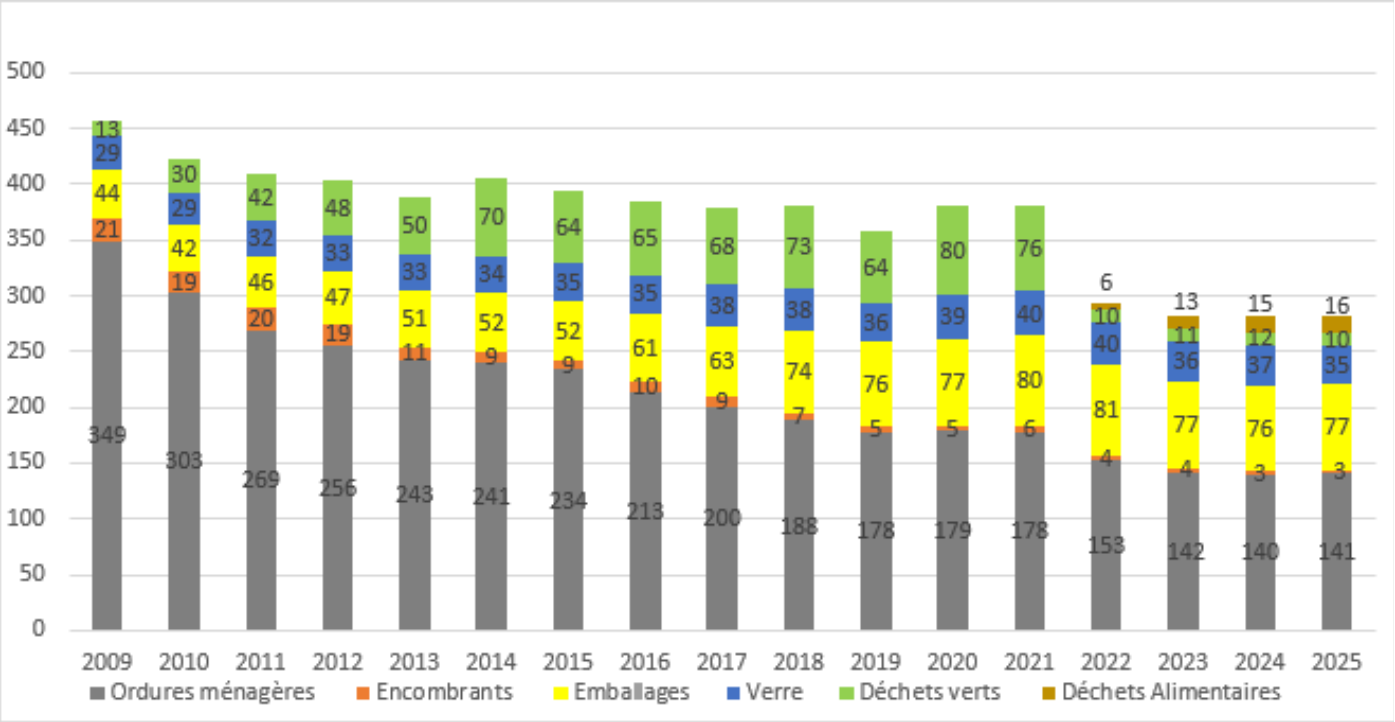

Répartition des tonnages collectés en 2025

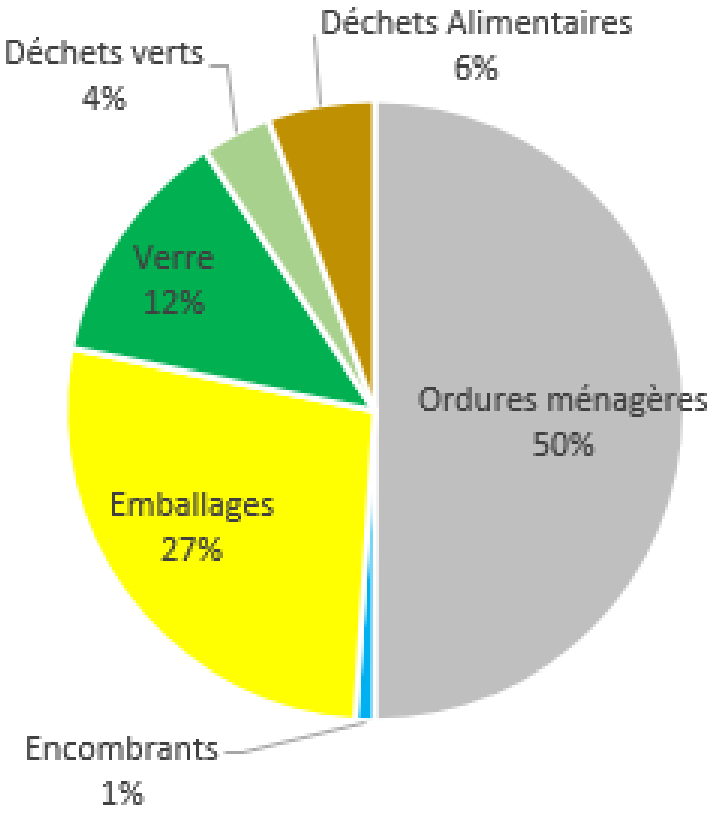

Traitement des déchets

LOCALISATION DES UNITÉS DE TRAITEMENT EXISTANTES

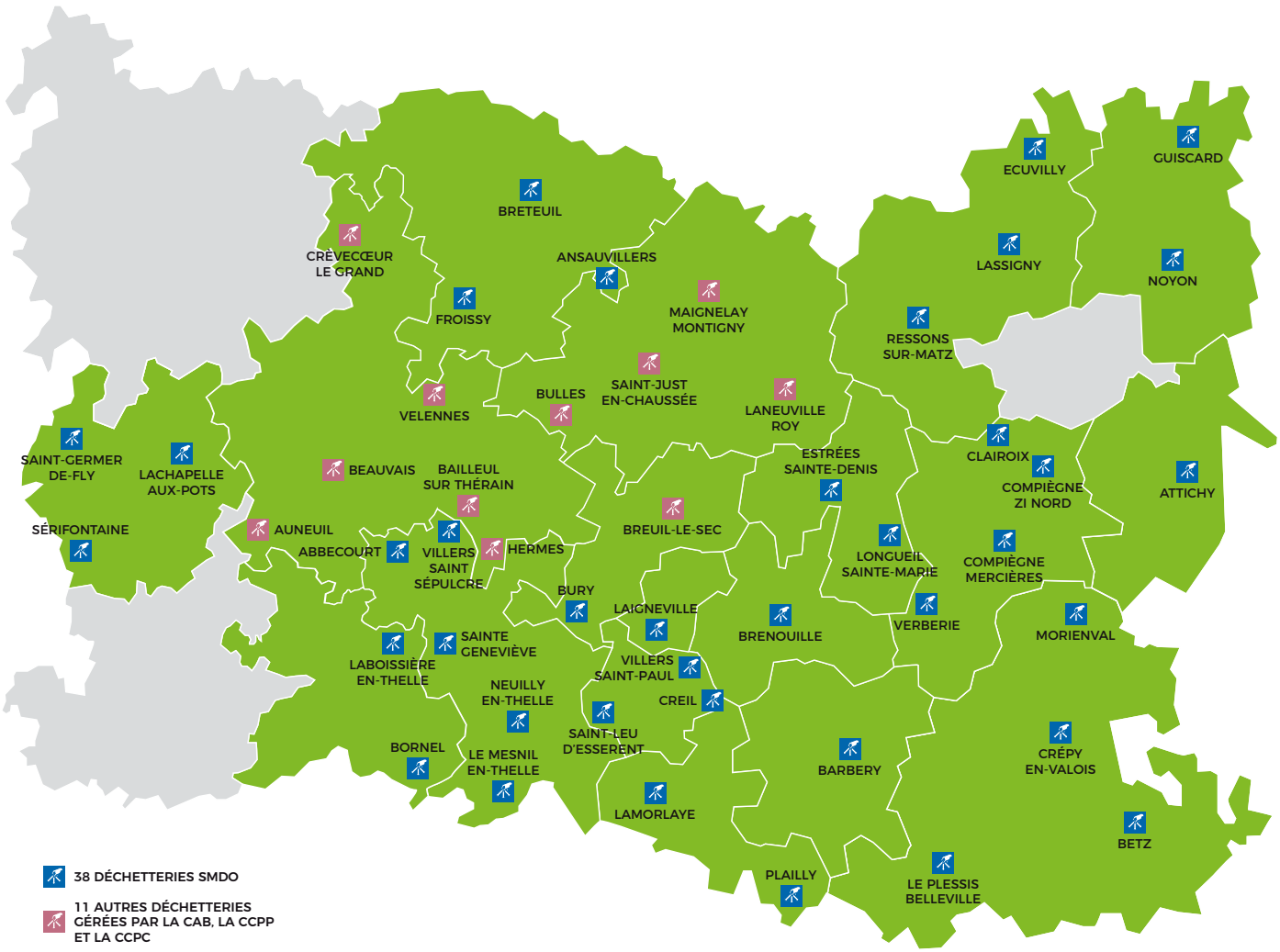

Traitement des déchets

NATURE DES TRAITEMENTS

Chaque flux de déchets, après avoir été collecté, est orienté vers une filière de traitement qui lui est propre pour :

- Réduire la ponction de matières premières sur le milieu naturel
- Réemployer une matière disponible soit en valorisation énergétique, soit en valorisation matière.

	Ordures Ménagères	Emballages	Déchets verts	Encom-brants	Verre	Déchets Alimentaires
Centre de valorisation énergétique de VILLERS SAINT PAUL	x					
Centre de tri de VILERS SAINT PAUL		x				
Plateforme de compostage NATURECO, NOGENT SUR OISE			x			
Plateforme de valorisation VEOLIA à NOGENT SUR OISE				x		
Centre de traitement ROZET SAINT ALBIN					x	
Plateforme de compostage Suez Organique à Ermenonville (janvier à juillet 2025)						x
Quai Transfert GURDEBECK à Saint Juste en Chaussée (Août à décembre 2025)						x

Depuis 2012, les habitants bénéficient de consignes étendues de tri des emballages : « Aujourd'hui, tous les emballages et tous les papiers se trient ».

Le SMDO s'est engagé en 2015 dans le projet de construction d'un nouveau site, d'une capacité de 60 000 tonnes (centre de tri de grande capacité), inauguré en 2019.
Il permet de développer le tri sélectif sur l'ensemble du département de l'Oise voire d'accueillir des déchets des départements limitrophes, pour en assurer le tri et l'orientation vers les filières de valorisation-matières.

C'est un investissement de près de 36 millions d'euros.

Un Centre de Valorisation Energétique (CVE) pour le traitement et la production d'énergie (électricité et vapeur) à partir des déchets non recyclables, d'une capacité initiale de 157 500 tonnes par an, passée à 173 250 €.

Ce centre de valorisation construit en 2004 alimente aussi le réseau de chaleur et d'eau chaude sanitaire de Nogent sur Oise depuis 2014.

Depuis sa mise en route, le site génère de la vapeur d'eau alimentant l'industrie chimique voisine et produit de l'électricité pour le réseau ERDF.

Le centre de valorisation énergétique est exploité par la société ESIANE au titre d'une délégation de service public.

Une plate-forme ferroviaire est aménagée pour limiter l'afflux de camions (baisse de l'impact carbone).

Traitement des déchets

LA VALORISATION

LE DEVENIR DES DÉCHETS EMBALLAGES

Une fois colletés, les déchets recyclables sont transportés au Centre de tri pour y être triés, mis en balles puis expédiés aux sociétés de recyclage retenues par le SMDO. Les coûts de reprise sont définis suivant les seuils planchers des contrats négociés avec CITEO et / ou coût du marché de la matière à recycler.

LA REPRISE DU VERRE

Une fois collecté, le verre est broyé dans un centre de traitement à Rozet Saint Albin près de Soissons (Aisne). Le calcin obtenu est ensuite recyclé et transformé en bouteilles ou autres objets en verre dans une usine verrière de Saint Gobain.

LA VALORISATION DES DÉCHETS VERTS

Une fois collectés, les déchets verts sont acheminés vers une plate-forme de compostage, située à Nogent sur Oise.

LES DÉCHETS DE CANTONNAGE

Depuis le 1er janvier 2022, les déchets de cantonnage sont collectés en benne de 15 à 30 m3 pour 4 communes. Mises à disposition au sein des services techniques, les bennes permettent d'évacuer les déchets issus de l'activité des services municipaux (déchets verts) ou ramassés par leurs soins sur la voire (dépôts sauvages, encombrants, corbeilles de ville, …).

Les services techniques des communes ont mis fin au transport par leur propre moyen de ces déchets vers le centre de stockage des déchets ultimes (CSDU) situé à Saint-Maximin.

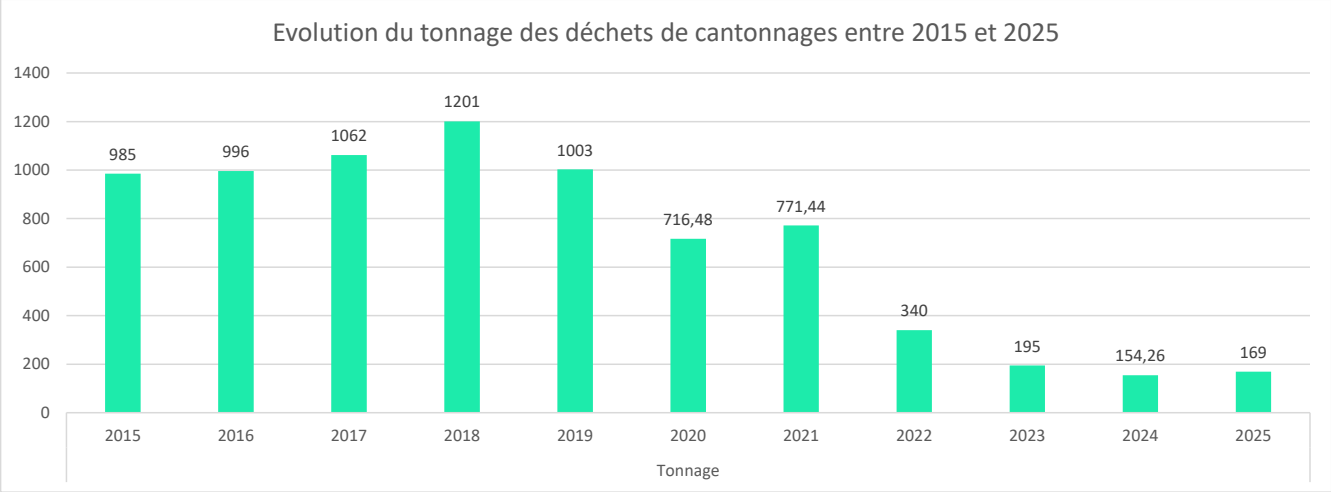

En 2025, les communes de Lamorlaye, La Chapelle-en-Serval et de Plailly ont utilisé ce service.
Pour rappel, la ville de Gouvieux a arrêté le recours à ce service en février 2022.
Depuis 2015, la commune de Gouvieux avait la plus forte production de déchets de cantonnage.
Son retrait du service a eu pour conséquence une baisse du tonnage de plus de la moitié entre 2021 et 2022 (- 56 %).
Le nombre de communes qui recourt à ce service est en baisse.

Traitement des déchets

TAUX GLOBAL DE VALORISATION

Le taux global de valorisation indique la totalité des quantités collectées et la part des tonnages orientée vers une valorisation matière ou énergétique.

Depuis 2022, la totalité des déchets collectés dans l'Aire Cantilienne (hors déchetteries) sont valorisés.

Les déchets de cantonnage (Encombrant, déchets verts, dépôts sauvages ramassés par les communes, déchets des manifestations des communes, …) sont collectés en benne de 15 à 30 m3 pour être acheminés dorénavant vers les sites de traitement et de valorisation.

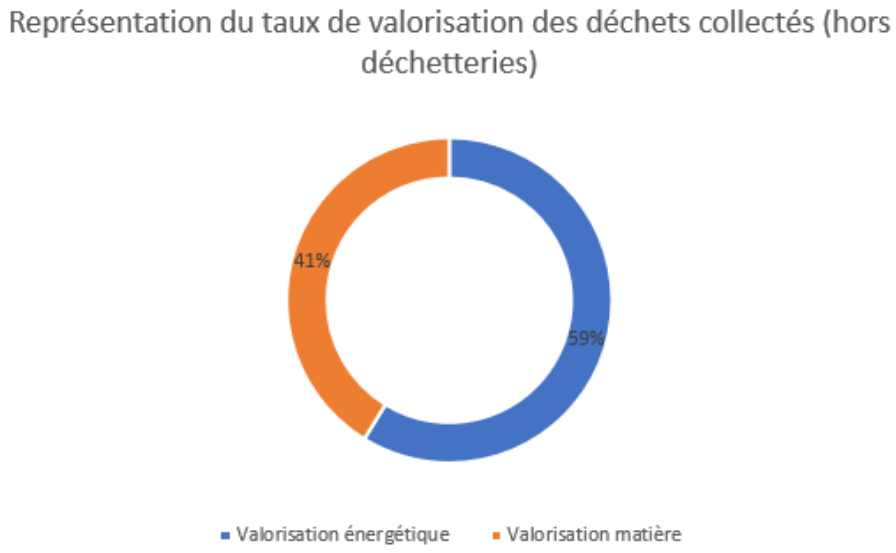

La valorisation énergétique est majoritaire par rapport à la valorisation matière. Cette dernière évolue à la marge depuis 2022 avec pour causes :

- La mise en place du tri à la source des déchets alimentaires pour une valorisation en compost agronomique,
- Une augmentation du tonnage des cartons des professionnels,
- La réduction de la production d'ordures ménagères résiduelles, des encombrants et des déchets hippiques qui sont incinérés

Impact environnemental

Une attention particulière doit être portée à l'impact environnemental du service rendu.

Sous le prétexte de collecter et valoriser les déchets, il convient de limiter les effets nocifs pour l'environnement des services organisés de collecte des déchets.

La limitation de la fréquence de passage, les matériels utilisés, leur qualité et l'organisation des circuits de collecte sont autant de mesures qui concourent à la réduction de l'impact environnemental du service.

Les bennes à ordures ménagères pour les collectes en porte à porte du lot 1 du marché de collecte fonctionnent au biocarburant (OLEO 100) depuis juillet 2022.

Pour la collecte des points d'apport volontaire des déchets alimentaires, la société SEPUR a fait le choix du gaz naturel de ville (GNV).

	Distance 2020 (Km)	Distance 2021 (Km)	Distance 2022 (Km)	2023	2024	Norme Euro	2025
Verre	26 325	26 478	25 075	29 412	34 249	EURO 6	29 730
Ordures ménagères et emballages	119 379	121 995	172 348	155 674	150 838	EURO 6	158 364
Encombrants	4 082	5 651	5 244	4 800	4 454	EURO 6	4 266
Cartons	4 869	4 869	9 343	10 637	11 229	EURO 6	11 716
Déchets du monde hippique	1 588	2 677	2 146	1 940	1 893	EURO 6	1 733
Déchets verts	52 129	53 561	16 629	16 629	13 303	EURO 6	12 100
Déchets Alimentaires			35 419	61 558	69 655	EURO 6	74 185
Kms totaux	**208 372**	**215 231**	**266 204**	**280 650**	**285 621**		**292 094**

CONSOMMATIONS	Distance 2025 (Km)	Consommation (L/100Km)	Consommation (L/100Km)	Consommation (Base 35 Kg/100Km)
		GO	OLEO 100	GNV
Verre	29 730	44		
Ordures ménagères emballages	158 364	63 (PAV)		
Encombrants	4 266			
Cartons	11 716		67	
Déchets du monde hippique	1 733			
Déchets verts	12 100			
Déchets Alimentaires	74 185	60		1 619
Kms totaux	292 094			

Impact environnemental

le kilométrage parcouru a augmenté en 2025 à hauteur de 292 064 kms (285 621 Kms en 2024).

Cette différence s'explique en partie par les kilométrages parcourus pour la collecte des déchets alimentaires avec une mobilisation plus importante des usagers du service que ce soit en collecte en porte à porte ou en abris bac.

L'optimisation de la collecte des déchets verts « à l'adresse » a permis de réduire le kilométrage annuel pour un nombre d'usagers et de bacs équivalents.
Le recours modéré des usagers aux services des encombrants et de la collecte hippique explique en partie le faible kilométrage en 2025.

Les véhicules thermiques sont tous équipé pour répondre aux dernières normes en vigueur.

Les normes EURO ont été mises en place par l'Union Européenne en 1988 pour les véhicules lourds *(norme EURO 0 à VI)*, afin de limiter les émissions de polluants liées aux transporteur routiers *(valeurs limites d'émissions des oxydes d'azote (NOx), du monoxyde de carbone (CO), des hydrocarbures (HC) et des particules)*.

Elles fixent des normes de plus en plus contraignantes pour les constructeurs, qui sont ainsi dans l'obligation de mettre sur le marché des véhicules moins polluants.

Ainsi, tous les véhicules neufs doivent désormais être conformes à la norme EURO VI.

Les véhicules sont responsables de deux types d'émissions dans l'atmosphère :

- les émissions de gaz à effet de serre - GES- *(et notamment le dioxyde de carbone, ou CO2, émis par la combustion de carburants)* contribuant au dérèglement climatique de la planète ;

- et les émissions de gaz nocifs pour la santé.

Suivant une approche de développement durable, le transport routier est engagé depuis plusieurs années dans des actions visant à réduire tant les émissions polluantes des véhicules *(norme Euro)* que les émissions de gaz à effet de serre *(voir programme « objectif Co2 »)*.

On constate une consommation moyenne supérieur pour les véhicules de collecte des ordures ménagères / emballages, encombrants, cartons et déchets du monde hippique.

En effet, une « benne traditionnelle » consomme en général plus qu'un camion semi-remorque *(véhicule utilisé pour la collecte du verre)*.

Cette consommation plus importante s'explique par des arrêts plus fréquents *(le véhicule consomme plus de carburant au moment du redémarrage)* et par l'utilisation à répétition des lèves-conteneurs et des systèmes de compaction.

La consommation moyenne de gaz oil au km du véhicule qui collecte les déchets alimentaires en porte à porte est plus faible que les véhicules utilisés pour les collectes en porte à porte des OMR, emballage, encombrants.
La benne à ordures ménagères utilisée est d'une moindre capacité *(19 t)*.

L'emploi de la filière déchets

LE SERVICE ENVIRONNEMENT DE LA CCAC

L'Aire Cantilienne emploie des agents territoriaux en charge de la gestion et l'animation du service de collecte, de la mise en œuvre de la RIEOM, du suivi de l'exécution des prestations dans le cadre du marché de collecte et de la coopération avec les partenaires *(SMDO, ADEME, CITEO)*.

Avec la mise en place effective de la Redevance Incitative d'Enlèvement des Ordures Ménagères en 2016, le service Environnement a logiquement été renforcé, sous le pilotage du Président et de sa Vice-Présidente en charge de l'Environnement.

En 2022, le service environnement a été rattaché au Pôle Aménagement du territoire, Mobilité et Transition Ecologique.

En 2025, on comptabilise 6,5 équivalents à temps plein (ETP) pour 9 postes :

- Un Directeur de Pôle (0.3 ETP)
- Une Chargée de mission Transition Ecologique (0,20 ETP) ;
- Une chargée de mission PLPDMA en contrat d'alternance (0,40 ETP du 1er septembre 2024 au 31 Août 2025)
- Une responsable de la collecte et de la facturation (1 ETP) ;
- Deux gestionnaires facturation (2 ETP)
- Un technicien de collecte (1 ETP) ;
- Un agent d'accueil/Animatrice environnement (1 ETP du 1er janvier au 31 juillet 2025)
- Un agent d'accueil (0,8 ETP)

LES MISSIONS DU SERVICE

GESTION ET ANIMATION
Organisation et accompagnement du service de collecte des déchets.

SUIVI DES PRESTATIONS
Contrôle de l'exécution du marché de collecte.

REDEVANCE INCITATIVE
Mise en œuvre et suivi de la RIEOM, notamment pour la facturation.

COOPÉRATION
Travail avec les partenaires :
SMDO • ADEME • CITEO

Les autres services communautaires sont également mobilisés :

- La comptabilité ;
- Administration Générale ;
- La communication ;
- La direction générale.

L'emploi de la filière déchets

LA MOBILISATION DES PRESTATAIRES

LA COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES - EMBALLAGES - ENCOMBRANTS - CARTONS PROFESSIONNELS

LA COLLECTE DES DÉCHETS VERTS ET DÉCHETS DU MONDE HIPPIQUE

La société VEOLIA, prestataire de la CCAC pour la collecte mobilise ses effectifs comme suit :

- 1 directeur opérationnel ;
- 1 responsable d'exploitation ;
- 2 attachés d'exploitation ;
- 7 chauffeurs de camions bennes ;
- 12 agents de collecte.

LA COLLECTE DES ALIMENTAIRES EN PORTE À PORTE ET EN POINT D'APPORT VOLONTAIRE

La société SEPUR, prestataire pour la collecte en porte à porte et des points d'apport volontaire pour les des alimentaires, a dimensionné son service de la manière suivante :

- 1 responsable des exploitations ;
- 1 responsable d'exploitation ;
- 1 assistante d'exploitation
- 2 Adjoints d'exploitation
- 2 chauffeurs ;
- 2 agents de collecte.

LA COLLECTE DU VERRE

La société MINERIS, prestataire pour la collecte du verre en point d'apport volontaire sur le territoire, mobilise un chauffeur-grutier et une assistante administrative pour la gestion du contrat de l'Aire Cantilienne.

L'emploi de la filière déchets

LIVRAISON ET MAINTENANCE DES BACS À ROULETTE

L'entreprise adaptée EPONA assure la livraison et la maintenance des bacs à roulette pour l'ensemble des collectes en porte à porte (OMr, Emballages, Déchets alimentaires et Déchets verts). Pour cette prestation, l'entreprise adaptée a dimensionné son service « Jardins Espaces Verts et Prestation de Services aux Collectivités »de la manière suivante :

- 1 Adjoint du Responsable du Service ;
- 2 Agents de livraison et de maintenance des bacs à roulette ;
- 1 opérateur de gestion.

MAINTENANCE DES POINTS D'APPORTS VOLONTAIRE AÉRIENS ET ENTERRÉS

La société MINERIS Propreté intervient pour le lavage et la maintenance préventive des bornes aériennes et enterrés pour la collecte du verre en point d'apport volontaire et multiflux des bornes enterrées du quartier Verdun à Chantilly. L'équipe dédiée au contrat se compose :

- 1 responsable d'exploitation ;
- 2 techniciens pour les opérations de levage et de vérification.

LES EMPLOIS INDIRECTS

La société SULO mobilise un responsable régional d'exploitation pour la fourniture des bacs à roulette concernant la collecte des OMr, des emballages et des déchets verts pour les bacs de petite capacité (120 l). Les bacs à roulette sont fabriqués sur l'usine de Langres (52) qui emploie 180 personnes.

La société CRAMER mobilise une responsable commerciale pour la fourniture des bacs à roulette, les bioseaux et les sacs concernant la collecte des déchets alimentaires et des déchets verts (240 litres). Les bacs à roulette sont fabriqués sur deux sites de production. Le site principal est situé en Allemagne (Herzbrock-Clarholz) qui emploie 500 personnes et un deuxième site en Angleterre (Telford) qui emploie 52 personnes.

La société EMZ Environnement fournit les Abris Bacs avec contrôle d'accès pour la collecte des déchets alimentaires en point d'apport volontaire. Une équipe de 4 personnes est dédiée au marché de fourniture :

- 1 chef d'équipe ;
- 1 technicien électromécanicien ;
- 2 poseurs qualifiés.

La société CONTENUR fournit et pose les bornes aériennes et enterrées pour la collecte du verre, des OMr et des emballages. A ce titre, une équipe dédiée comprend :

- Le Directeur Régional ;
- 1 responsable des opérations ;
- 1 assistante gestion administrative.

Concertation et Gouvernance

LES DEMANDES FORMULÉES PAR LES USAGERS

La communauté de communes porte une attention toute particulière à sa relation de proximité avec les usagers du service.

En 2025, le service environnement a traité 7578 demandes effectuées :

Les relations sont quotidiennes sur les thématiques suivantes :

Concertation et Gouvernance

LA GOUVERNANCE

AU SEIN DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Les décisions de l'Aire Cantilienne sont prises :

- Sur proposition du service Environnement et de sa direction générale, sous pilotage du Président, François DESHAYES et de sa vice-Présidente Corry NEAU ;
- Sur proposition des élus communautaires, désignés au sein des conseils municipaux des communes membres ;
- Au sein de la commission consultative « Environnement et Transition Ecologique », composée de 22 élus ;
- Par délibération de l'assemblée plénière que constitue le Conseil communautaire composé de 41 élus.

La commission consultative « Environnement et Transition Ecologique » s'est réunie 3 fois en 2025 en préparation des séances du Bureau et du Conseil Communautaire.

Les marchés publics de prestation sont attribués après réunions de la Commission Achats ou commission d'Appel d'Offres (CAO), qui analysent les offres des entreprises et retient le mieux-disant.

La commission Achat ou la CAO n'ont pas eu à délibérer en 2025 sur des attributions de marchés publics liés à la collecte des déchets ménagers.

AU SEIN DU SMDO

Chaque intercommunalité adhérente est représentée par un Vice-Président qui siège au Bureau Syndical.

Pour la Communauté de communes de l'Aire Cantilienne, Corry NEAU occupe le poste de Vice-Présidente en charge des finances du syndicat.

François DESHAYES est également membre du bureau.

Le SMDO prend ses décisions en conseil syndical après la tenue de plusieurs commissions consultatives thématiques associant élus et techniciens des intercommunalités membres.

Modalité d'exploitation du service

LE PILOTAGE DU SERVICE

La Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne, compétente pour la gestion du service d'élimination des déchets ménagers organise directement les conditions du service de collecte.

Elle ne dispose pas des personnels et matériels techniques pour réaliser la prestation en régie.

Elle conclut donc des marchés publics en vue d'exécuter les prestations de collecte et de livraison et maintenance des bacs à roulette.

Modalité d'exploitation du service

LE MONTANT ANNUEL DES PRINCIPALES PRESTATIONS RÉMUNÉRÉES À DES ENTREPRISES

Le marché de collecte et de fourniture de contenants a été renouvelé au 1er janvier 2022 pour une période de 6 ans renouvelable 2 fois 1 an.

L'année 2025 est la 4ème année du contrat des prestations de collecte en porte à porte et en apport volontaire.

LA COLLECTE EN PORTE À PORTE

	OMr	Emballages	Déchets cartons des professionnels	Déchets profes-sionnels hippiques	Déchets Verts	Encombrants	Déchets Alimentaires	TOTAL
Prestataire	VEOLIA PROPRETE						SEPUR	
Type de contrat et durée	Marché Public de prestations de service de 6 ans, renouvelable 2 fois 1 an							
Échéance	31-Dec-27							
Montant estimé du marché sur 6 ans + renouvellement 2 fois 1 an	5 787 091,20 €	7 386 654,24 €	332 198,40 €		1 687 729,92 €	363 088,80 €	2 812 811,46 €	18 369 574,02 €
Montant du marché sur 2022	859 621,40 €	1 006 802,08 €	44 209,61 €	-883,63 €	160 513,62 €	45 016,97 €	356 369,98 €	2 471 650,03 €
Montant du marché sur 2023	897 887,40 €	1 096 063,93 €	51 637,93 €	63 823,08 €	192 306,63 €	52 594, 82 €	435 264,00 €	2 762 577,79 €
Montant du marché sur 2024	996 002,93 €	1 092 347,58 €	48 012,59 €	0,00 €	192 474,64 €	50 602,65 €	429 974,49 €	2 809 414,88 €
Montant du marché sur 2025	1 002 299,20 €	1 092 347,58 €	1 078 275,41 €	0,00 €	188 238,29 €	48 212,87 €	428 715,05 €	2 791 026,58 €

Montants T.T.C en euros

LA COLLECTE EN POINT D'APPORT VOLONTAIRE

	OMr	Emballages	Verre
Prestataire	VEOLIA PROPRETE		MINERIS
Type de contrat et durée	Marché Public de prestations de service de 6 ans, renouvelable 2 fois 1 an		
Échéance	31-Dec-27		
Coût variable € TTC/t	97,35 €	298,57 €	50,43 €
Montant estimé du marché sur 6 ans + renouvellement 2 fois 1 an	267 542,83 €		733 842,81 €
Montant du marché sur 2022	28 230,59 €		91 580,37 €
Montant du marché sur 2023	36 673,89 €		111 532,90 €
Montant du marché sur 2024	40 563,76 €		104 919,10€
Montant du marché sur 2025	40 088,01 €		98 187,30 €

Montants T.T.C en euros

Modalité d'exploitation du service

LE MONTANT ANNUEL DES PRINCIPALES CONTRIBUTIONS VERSÉES AU SYNDICAT DE TRAITEMENT

En 2025, la CCAC a versé une contribution totale de 2,17 M€ TTC (stable par rapport à 2024) au SMDO au titre :

FONCTIONNEMENT DU SYNDICAT

Les moyens nécessaires à l'administration et au fonctionnement courant du syndicat.

FRAIS DE FONCTIONNEMENT

AMORTISSEMENT DES INVESTISSEMENTS

La prise en compte, dans la durée, du coût des équipements et des investissements réalisés.

INVESTISSEMENTS DANS LA DURÉE

GESTION DES DÉCHETTERIES

L'exploitation quotidienne, l'entretien et le fonctionnement des déchetteries.

GESTION DES ÉQUIPEMENTS

TRAITEMENT DES DÉCHETS VERTS

Le traitement des déchets verts collectés directement en porte-à-porte.

COLLECTE EN PORTE-À-PORTE

TRAITEMENT DES ENCOMBRANTS

Le traitement des encombrants collectés directement en porte-à-porte.

COLLECTE EN PORTE-À-PORTE

ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES — BAC GRIS

Le traitement des déchets collectés en porte-à-porte et en apport volontaire.

PORTE-À-PORTE & APPORT VOLONTAIRE

UNE PRISE EN CHARGE GLOBALE

du fonctionnement du service jusqu'au traitement des déchets collectés

Modalité d'exploitation du service

LES CONTRIBUTIONS DE LA CCAC AU SMDO EN 2025 :

	Coût 2025 TTC	Soit une participation 2025 de :	Rappel Coût 2024 TTC	Evolution des coûts
Déchetteries en €/habitant	30,73 €	1 419 456,56 €	31,35 €	-2,0%
Déchets verts en €/habitant	1,85 €	85 274,60 €	1,69 €	9,5%
Encombrants en €/habitant	1,14 €	52 839,07 €	1,10 €	3,6%
Recyclables (tri sélectif) en €/habitant	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%
Valorisation énergétique des déchets (incinération) : part variable en €/tonne	47,06 €	313 906,48 €	47,47 €	-0,9%
Contribution Valorisation énergétique des déchets (incinération) : part fixe en €/habitant	6,31 €	291 631,03 €	6,31 €	0,0%
Valorisation organique des déchets alimentaires	60,31 €	17 751,91 €	85,00 €	-29,3%
Total	**147,40 €**	**2 180 859,65 €**	**172,92 €**	**–14,8 %**

LE MONTANT ANNUEL GLOBAL DES DÉPENSES LIÉES AU FONCTIONNEMENT DU SERVICE

Les dépenses et recettes du service sont retracées dans un budget annexe au budget principal de la Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne. Il doit s'équilibrer financièrement.

LES DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses réelles de fonctionnement sont pour l'essentiel les coûts liés à la collecte des ordures ménagères et assimilés en porte à porte et en point d'apport volontaire (OMr, Emballages, Verre, Déchets Alimentaires, Déchets verts, Encombrants, services spécifiques, cartons,…) à leur traitement (valorisation énergétique et matière, centre de tri, déchetteries).

Les charges de structures comportent la masse salariale du personnel affecté à au fonctionnement du service (278 500 euros) et les frais liés à la gestion de la RIOM (Maintenance logiciel métier, effacement de dettes ; annulation réédition de factures…).

Les charges liées à la pré collecte/maintenance des équipements (109 040 euros) correspondent au coût annuel :

- de la livraison et de la maintenance du parc de bacs à roulette et des points d'apports volontaires aériens et enterrés (verre, points multiflux du quartier Verdun, Abri bacs pour déchets alimentaires),
- la fourniture de sacs rouge et jaune (forfait sacs et surplus), des sacs et les badges pour le tri à la source des biodéchets et les housses pour les bacs de 340 litres.

La prévention des déchets et la communication représente 1 % des dépenses de fonctionnement. Ces dépenses correspondent :

- Aux supports de communication/goodies réalisés dans le cadre de campagne de sensibilisation ou pour le renouvellement de leur stock (guide du tri, sticker, affiches consignes de tri réglette du tri,…).
- Aux frais (en partie) liés à l'organisation du Forum de la Transition écologique (rémunération intervenants, support de communication, goodies, lots tombola,…)
- Aux actions de prévention des déchets (lutte contre le gaspillage alimentaire dans le cantines scolaires, support de communication site de compostage partagé,…)
- A l'aide à l'achat de composteur, de broyeur et tondeuse mulching

Budget | coût du service | financement

Dépenses réelles de fonctionnement	2025	Rappel CA 2024
Charges de structure	396 402 €	376 104,91 €
Prévention/ communication	27 622 €	40 690,69 €
Précollecte	109 040 €	99 803,08 €
Collectes	2 965 112 €	2 997 977,61 €
Traitement	2 173 194 €	2 181 248,17 €
Total des charges	**5 671 370 €**	**5 983 827,46 €**

Dotation amortissements	221 327€	216 856,00 €
Résultat exercice antérieur	288 000 €	-
Total cumulé	**6 180 697 €**	**6 200 680,46 €**

Dépenses réelles de fonctionnement SPED 2025

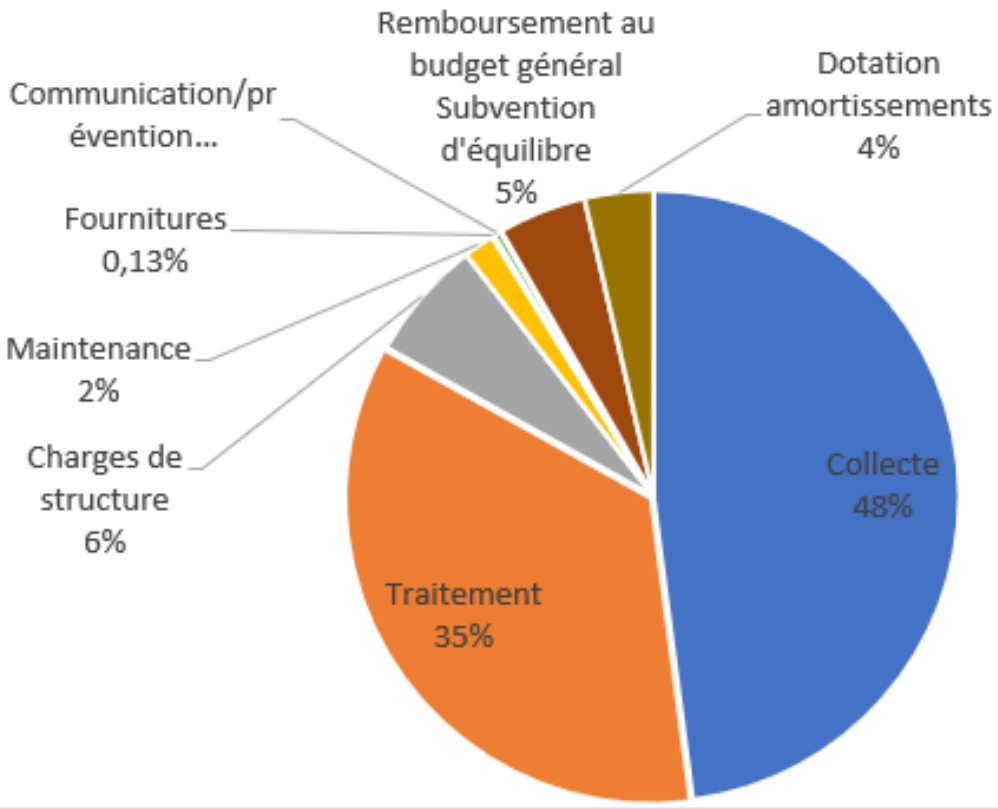

LE FINANCEMENT DU SERVICE PUBLIC

Le service est financé à 91 % en 2025 par la redevance incitative. Les 9 % restants correspondent

- Aux recettes réalisées dans le cadre de revente de matériaux (verre, carton),
- Aux forfaits des collectes spécifiques (filière hippique, forfait carton, forfait Déchets Alimentaires),
- Aux forfaits payants pour la collecte des déchets verts et la dotation initiale des bacs de déchets verts ou puçage de bacs existants,
- Aux aides reversées par le SMDO dans le cadre de l'optimisation du tri des emballages.

Recettes de fonctionnement	2025	Rappel CA 2024
Redevance incitative	6 993 465.15 €	7 406 560,46
Recettes rachat cartons	1 500 €	0,00 €
Recettes rachat verre	26 354 €	54 744,08 €
Services spécifiques	25 982 €	34 893,82 €
Intéressement au tri SMDO/Soutien CITEOS	32 219 €	28 087,13 €
Intéressement SMDO Déchets Alimentaires	12 815 €	35 927,62 €
Forfait Déchets verts	182 138 €	190 710 €
Dotation bacs déchets verts	3 760 €	6 580 €
Recettes collectes fagots	80 €	520 €
Forfaits Déchets Alimentaires Professionnels	20 850 €	31 500 €
Recettes Encombrants	3 650 €	4 300 €
Forfait Hippique	22 949 €	21 000 €
Reprises provisions impayés	8 850 €	0 €
Total Recettes réelles	**7 387 572 €**	**7 560 213,11 €**
Subvention d'équilibre (Budget général)	0€	0 €
Amortissement subventions	1 863 €	1 863 €
Total Recettes	**7 389 435 €**	**7 562 076 €**
Résultat antérieur	1 978 241 €	616 845 €
Total cumulé	**9 367 676 €**	**8 178 921,32 €**

Budget | coût du service | financement

La grille tarifaire, qui n'avait quasiment pas évolué depuis décembre 2015, a été modifiée une première fois en décembre 2021 en lien avec la réévaluation du coût du service dans le cadre de la mise en œuvre du marché de collecte au 1er janvier 2022.

Son rajustement en juin 2022 a été nécessaire suite à la non-collecte des déchets alimentaires au 1er semestre 2022.

L'évolution des coûts de collecte à la hausse observée en fin d'année 2022 et début 2023 *(1ère révision des prix du marché en cours)* a nécessité de réévaluer à nouveau la grille tarifaire au 1er février 2023.

Les tarifs en vigueur depuis le 1er février 2023 se synthétisent comme suit :

	Bac gris						Sacs Rouges	
	120 L	240 L	360 L	500 L	660 L	760 L	50 L	100 L
Abonnement annuel	176 €	223 €	273 €	323 €	383 €	423 €	176 €	176 €
tarif de la levée	3,36 €	6,72 €	10,08 €	14,00 €	18,48 €	21,56 €	35 € le rouleau de 25 sacs	56 € le rouleau de 20 sacs

	Bac Déchets verts	
	120 L	240 L
Forfait annuel Déchets Verts	55 €	96 €
Dotation initial déchets verts	55 €	70 €

Tarfis spécifiques	
Abonnement Collecte des Cartons	Collecte 2 fois/semaine 186 €/an
Abonnement Collecte des déchets du monde hippique	Collecte bi-mensuelle 257 €/an
Forfait Professionnel Déchets Alimentaires Bac	Collecte 1 fois/semaine Bac 120 L gratuit Bac 120 L supplémentaire 144 €/an Bac de 340 L 408 €/an

LE MONTANT ANNUEL GLOBAL DES DÉPENSES LIÉES AUX INVESTISSEMENTS DU SERVICE

DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT 2025

Les principales dépenses réelles d'investissement représentent 110 947,54 euros et correspondent :

- L'achat de bacs à roulette de collecte des Ordures ménagères, de la collecte sélective dans le cadre du renouvellement du patrimoine (cuves cassées, changement de volume,) ou les nouvelles dotations.
- Renouvellement de bornes enterrées et de aériennes.
- Le remboursement du capital de la dette.

Dépenses réelles d'investissement	2025	Rappel CA 2024
Achat de bacs OM CS	38 748 €	35 330,40 €
Achat de bacs DA / DV	0 €	0 €
Abri-bacs	0 €	0 €
Materiel Informatique/logiciel	2 539 €	0 €
Composteurs et aérateur	1 754 €	1832 €
PAV enterrés	187 549 €	16 277,42 €
PAV aériens	3 596 €	0 €
Remboursement capital de la dette	57 143 €	57 143 €
Station de lavage (local Technique Jacque Bara)	16 200 €	0 €
Total dépenses réelles	**318 029 €**	**110 947,54 €**

Amortissements subventions	1 863 €	1 863 €
Résultat antérieur	-	-
Total cumulé	**319 892 €**	**112 810,54 €**

LES RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT 2025

Les recettes d'investissement sont issues de l'autofinancement de la collectivité *(à partir des excédents de fonctionnements ou des charges d'amortissement)* et du bénéfice de FCTVA perçu à partir des dépenses réalisées en achat de bacs ou points d'apport volontaire.

En 2025, le recours à l'autofinancement n'a pas été nécessaire.

Le résultat de l'exercice antérieur a permis de couvrir les dépenses réelles d'investissement moins importantes que prévu.

Recettes réelles d'investissement	2025	Rappel CA 2024
FCTVA	10 844 €	20 257,68 €
Emprunt	_	_
Total Recettes réelles	**10 844 €**	**20 257,68**
Amortissement aux biens	221 327 €	216 856 €
Total Recettes	**232 171 €**	**237 113,68 €**
Résultat antérieur	263 484 €	139 181,24 €
Total Cumulé	**465 655 €**	**376 294.92 €**

Coûts des différents flux de déchets

COÛT TECHNIQUE DE CHAQUE FLUX EN EUROS TTC/TONNE ET PAR HABITANT

COLLECTE + TRAITEMENT

REPRÉSENTATION DU COÛT PAR TONNE
EN 2025 (€/TONNE)

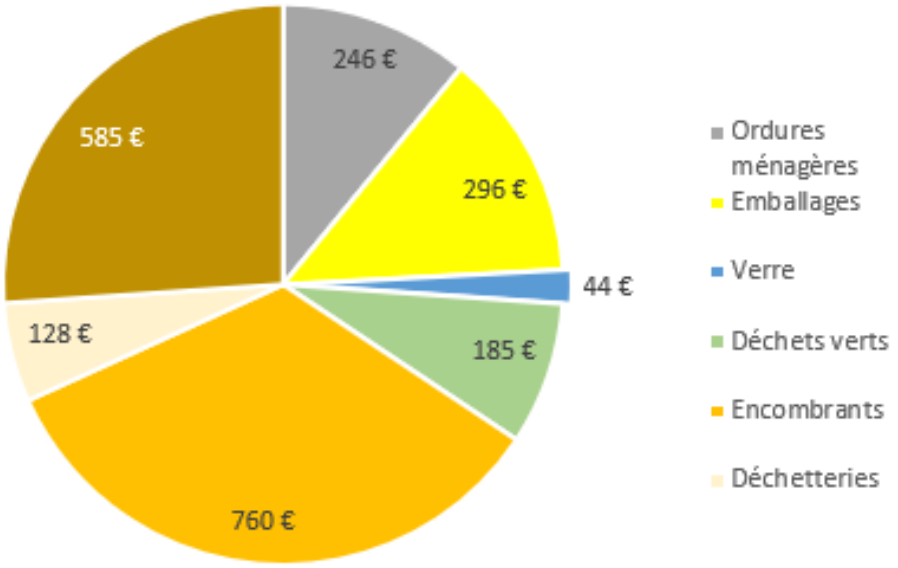

REPRÉSENTATION DU COÛT DU SERVICE
PAR HABITANT EN 2025 (€/HAB)

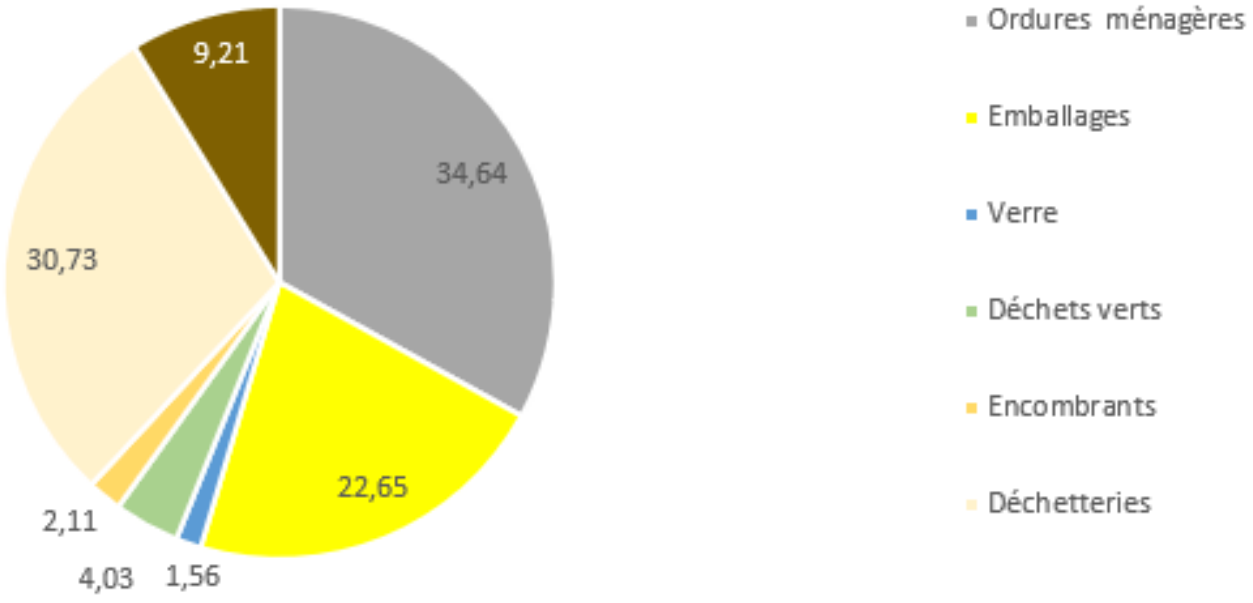

Coûts des différents flux de déchets

EVOLUTION DES COÛTS TECHNIQUES ENTRE 2024 ET 2025

EVOLUTION DES COÛTS COLLECTE ET DE TRAITEMENT PAR FLUX :

Coût TTC /habitant	Ordures ménagères	Emballages	Verre	Déchets verts	Encombrants	Déchetteries	Déchets alimentaires	TOTAL
2024	35,08	22,58	1,18	1,57	2,20	31,35	8,24	103 €
2025	34,64	22,65	1,56	1,90	2,11	30,73	9,21	105 €
Evolution.	-1,25%	+0,30%	+31%	21%	-4%	-2%	+11,8%	-0,2%

Coût TTC/tonne	Ordures ménagères	Emballages	Verre	Déchets verts	Encombrants	Déchetteries	Déchets alimentaires	TOTAL
2024	251 €	296 €	32 €	137 €	696 €	123 €	542 €	2 077 €
2025	246 €	296 €	44 €	185 €	760 €	128 €	585 €	2 243 €
Evolution	-1,9%	-	+35,8%	+35,3%	+9,1%	+3,9%	+8%	+8%

Coûts des différents flux de déchets

Dans l'ensemble, les prix de la collecte se sont maintenus en 2025 par rapport l'année 2024 en coût/hab.

L'inflation étant stable, les prix forfaitaires ou à la tonne ont été révisés avec un coefficient proche de celui de 2024. Cependant, ils restent élevés par rapport aux prix de 2021 *(année de remise des offres du marché de collecte)*.

La diminution du coût technique *(collecte et traitement)* pour les OMr s'explique par une contribution SMDO moins importante *(part forfaitaire en diminution)*. Les prix à la tonne et l'habitant répercutés à ses adhérents et le niveau de production bas des OMr entrainent mécaniquement une baisse du coût de traitement.

Le coût de la collecte des emballages est stable après une hausse de 2 années consécutives (2023 et 2024). Cette hausse s'explique par une forte diminution de « l'intéressement au tri » reversé par le SMDO.

En revanche, la contribution CITEO à la communication au tri des emballages et au performance de tri du verre est maintenue en 2025.

Après une baisse en 2024, le coût de la collecte et du traitement des déchets verts à augmenter fortement. Cette augmentation s'explique en grande partie par la hausse du coût de traitement *(contribution forfaitaire à l'habitant)*.
Le coût de collecte et de traitement des déchets alimentaires augmente en 2025.

Le coût de collecte diminue, or celui de leur traitement augmente.
La mise en œuvre en 2022 de la collecte des déchets alimentaires permettait de percevoir un intéressement financier de la part du SMDO dans la mesure où les déchets alimentaires détournés des OMr permettait de réduire le recours à du transport de déchets vers des sites de valorisation énergétique d'Île de France ou des Hauts de France lorsque l'installation de Villers-Saint-Paul était saturée.

Depuis la mise en service du 3ème four en juin 2025 sur l'usine de valorisation énergétique, la dépendance à d'autres sites de valorisation pour les OMr est moins forte.

Par conséquent la Communauté de Communes de l'Air Cantilienne ne perçoit plus d'intéressement financier à la date de la mise en service du nouveau « four ».
De plus, la contribution de l'Aire Cantilienne au coût de traitement des déchets alimentaires se limitait au tonnage collecté auprès des activités professionnels *(9,5% du tonnage global des déchets alimentaires)*.

Le coût de traitement s'applique désormais à la totalité du tonnage collecté. Les recettes des forfaits professionnels se maintiennent à hauteur de 20 000 euros.

Le recours moins important au service des encombrants génère moins de tonnage à partir duquel est calculé en partie la rémunération du prestataire de collecte.
Il faut noter que la contribution à l'habitant du SMDO a été revue fortement à la baisse en 2024.
Son coût a été revalorisé légèrement en 2025 par le SMDO.

Le coût technique de la collecte du verre à diminué mais le coût à l'habitant et à la tonne augmente fortement. A tonnage constant, ce résultat est dû à une diminution par 2 des recettes de la revente du verre *(8 €/tonne sur les 3 derniers trimestres en 2025 contre 28,36 €/tonne au 1er trimestre 2024)*.

Coûts des différents flux de déchets

COÛT GLOBAL AIDÉ HT

Le coût aidé €/hab représente le coût complet *(ensemble des dépenses)* auquel il est soustrait :

- Les produits *(forfaits activités professionnelles, forfait déchets verts, recettes rendez-vous encombrants, revente de matériaux, …)*.
- Les soutiens des éco-organismes reçus via le SMDO *(CITEOS)*.
- Les aides financières éventuelles.

Pour établir une comparaison avec le Référentiel des coûts du service public de gestion des déchets en France Métropolitaine *(Données 2022, publication janvier 2025)*, le Coût aidé est exprimé en Hors Taxe.

Le coût du service d'élimination des déchets de la Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne est de 121,71 €/hab.

A l'échelle nationale, la moyenne pondérée des coûts en 2022 est de 116,10 €/hab.

Pour les territoires similaires à celui de l'Aire Cantilienne *(Type Mixe à dominante Urbaine, classification ADEME)* la moyenne pondérée est 110,4 €/hab.

Il est à noter 75% des collectivités « Mixe Urbaine » de l'échantillon étudié ont coût aidé HT/hab. inférieur à 125,20 €/Hab.

Aire Cantilienne
communauté de communes

17 bis rue Guilleminot
60500 CHANTILLY
Tél. : 03 44 62 46 60
contact@ccac.fr
www.aireauvert.fr
www.ccac.fr

Retrouvez toutes l'actualité de l'Aire Cantilienne sur les réseaux sociaux